

COMMUNE DU CHENIT



LE CHENIT • 1646

*Commission de gestion
Commission des finances
Rapports 2022*

TABLE DES MATIERES

Rapports de la Commission de Gestion

1. Rapport de la Présidente
2. Hôtel de Ville le Sentier (restaurant hôtellerie et gestion)
3. Accueil petite enfance (Aristochats)
4. Etat des nos forêts
5. Sogebois SA
6. Ecole de Musique du Sentier
7. Parc naturel régional Jura Vaudois

Rapport de la Commission des Finances



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2022 / 2023

Rapport de la Présidente

Monsieur Le Président,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion pour l'exercice 2022 / 2023, nommée le 27 juin 2022, est ainsi composée :

Mesdames	Anna Mongiello	UDI
	Solène Liengme	Rose – vert·e·s
Messieurs	Reynold Keusen	UDI
	Christian Heizmann	UDI
	Jan Pittet	SOC & A
	Olivier Géry	Rose – vert·e·s
	Bounouar Benmenni	Force 3 (remplaçant de Mme Meylan, démissionnaire)



Notre première séance s'est déroulée le 24 août 2022, tous les membres étaient présents à l'exception de Mme Meylan (démissionnaire).

Nous avons eu le bonheur d'accueillir M. Benmenni lors de notre 2^e séance, et nous lui avons souhaité une chaleureuse bienvenue !

Après avoir voté pour la présidence, tâche qui m'a été renouvelée et que j'ai acceptée avec beaucoup de plaisir, nous avons procédé à la répartition des sujets :

- Hôtel de Ville le Sentier (restaurant hôtellerie et gestion) ; M. Olivier Géry
- Accueil petite enfance (Aristochats) ; Mme Solène Liengme
- Forêts ; M. Benmenni
- Sogebois SA ; M. Jan Pittet
- Ecole de Musique du Sentier ; M. Christian Heizmann
- Parc du Jura Vaudois ; M. Reynold Keusen

La Commission de Gestion consiste à contrôler l'activité de la Commune pour l'année précédente et en vérifier le bon fonctionnement avec engagement, conscience et respect.

Nos rencontres avec les personnes concernées, et que nous remercions énormément, se sont déroulées dans un esprit ouvert et convivial.

Nous avons eu l'occasion de profiter de visites, et nous avons pu partager de nombreux bons moments lors des excursions dans notre belle région.

Lors de nos passages dans les forêts, nous avons pu constater des grands dégâts dus aux conséquences de la sécheresse et du changement climatique ainsi que des maladies qui en découlent.

Le travail de nos gardes forestiers est plus que méritant, et nous rendons attentifs toute personne à respecter la nature et la préserver.

Tous les intervenants des sujets traités ont pu échanger, se confronter avec transparence et bienveillance. Je renouvelle au nom de la Commission de Gestion, tous nos remerciements et gratitude, pour avoir contribué à la réussite de notre année de travail.

Chaque membre a rédigé et présenté son rapport final que nous vous invitons à découvrir.

Ma 4^e et dernière année de présidence de la Commission de Gestion prend fin et je remercie vivement la Municipalité, les employés de la Commune du Chenit qui ont répondu présent sympathiquement à toutes nos sollicitations.

Nous pouvons dire que notre Commune se porte bien ! Ceci grâce à l'implication de chacun dans leurs rôles respectifs.

J'ai eu la chance et le privilège de collaborer avec des membres dévoués, que je remercie sincèrement.

La Commission de gestion 2022 / 2023, à l'unanimité demande au Conseil Communal :

1. L'acceptation du rapport tel que présenté ;
2. De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Le Sentier, le 7 avril 2023

Pour la Commission de Gestion

La Présidente

Anna Mongiello



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2022 / 2023

Rapport sur l'hôtel et le restaurant de l'Hôtel de Ville

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Pour donner suite à la reprise de la gérance de l'hôtel et du restaurant de l'hôtel de Ville en cette année 2022 par Monsieur Nicolas Deschamps, la commission de gestion a décidé de s'intéresser à cet établissement propriété de la Commune.

Jeudi 19 septembre 2022, les membres de la commission de gestion avaient rendez-vous à l'Hôtel de Ville avec Madame Isabelle Piguet et Monsieur Michel Vullioud, municipaux en charge, afin d'échanger sur ce sujet. Était aussi présent Monsieur Daniel Trotti, responsable d'exploitation des bâtiments de la commune.

Nous tenons à remercier Madame Isabelle Piguet, Messieurs Michel Vullioud et Daniel Trotti de leur amabilité et du temps consacré à répondre à nos nombreuses questions ainsi qu'à la présentation et à la visite du bâtiment.

Pour la commission, étaient présents :

Mesdames Anna Mongiello et Solène Liengme, Messieurs Jan Pittet, Christian Heizmann, Reynold Keusen et moi-même.



Préambule

A la suite à l'annonce par la Municipalité du changement de gérant de l'hôtel-restaurant de L'Hôtel de Ville du Sentier, la Commission de Gestion a décidé de s'intéresser à cette institution communale afin de mieux la connaître et de constater son état général.

L'Hôtel de Ville du Sentier et son hôtel-restaurant ont été construits en 1958 puis rénovés en 1985, en 2009-2010, 2012 et en 2017 au moment du changement de gérant. Le bâtiment a été relié au chauffage à distance en février 2019.

L'hôtel compte 18 chambres, le restaurant une centaine de places assises, l'établissement dispose d'une salle de séminaire et la possibilité d'utiliser la salle du conseil pour des banquets. L'hôtel est ouvert sept jours sur sept et le restaurant six jours sur sept.

Suite à la pandémie COVID et aux graves problèmes de trésorerie rencontrés durant cette période par le gérant, la Municipalité a décidé de calculer le montant du loyer sur une base de 7.5% du chiffre d'affaires avec un minima de CHF 3'500.00 par mois payable chaque mois afin de minimiser l'impact d'une perte d'activité soudaine.

Séance de la commission de gestion

Nous nous sommes retrouvés tout d'abord dans la salle de conférences pour une présentation de l'établissement par Mme Isabelle Piguet et M. Daniel Trotti. Nous avons été informés de l'historique du bâtiment, des différentes rénovations qui ont eu lieu depuis 1985 et des différents entretiens que la Commune réalise chaque année. Voici quelques chiffres concernant les charges des exercices comptables de ces dernières années :

Hôtel de Ville, coûts à la charge de la commune

A usage interne

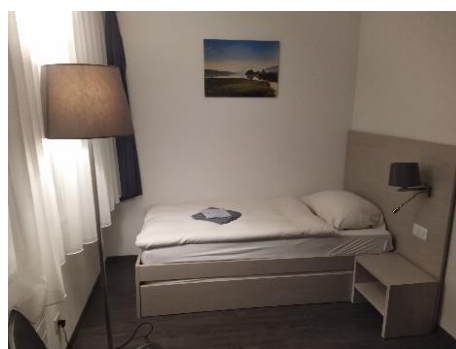
	2022	2021	2020	2019	2018	2017
.	45 518.26	30 124.05	37 516.57	56 358.20	71 370.94	161 919.81
Décompte Chauffage						
Chauffage pour information		12 471.65	13 948.50	15 748.55	12 827.00	12 647.75
Chauffage charge locataire		-12 471.65	-13 948.50	-15 748.55	-12 827.00	-12 647.75
Maintenance	11 819.80	16 524.65	14 050.95	16 493.52	13 943.16	14 823.20
Cuisine	0.00	4 242.50	0.00	4 151.40	2 617.10	3 608.60
Fosses	0.00	0.00	0.00	0.00	1 501.25	1 405.35
Sécurité	0.00	0.00	0.00	700.05	0.00	0.00
Ventilation	5 889.95	5 889.95	8 458.60	6 070.67	4 313.01	4 282.20
Porte automatique	0.00	751.20	0.00	0.00	0.00	0.00
Ascenseur/monte-plats	5 929.85	5 641.00	5 592.35	5 571.40	5 511.80	5 527.05
Réparation/travaux	20 954.26	12 001.55	13 538.07	23 935.22	29 803.80	110 375.70
Cuisine	7 829.26	9 018.04	9 515.27	12 567.53	14 886.69	11 836.57
Electricité	0.00	634.55	970.55	502.70	932.80	0.00
Electroménager	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Locaux	0.00	980.20	1 900.90	426.50	180.00	56 610.60
Mobilier	0.00	982.55	0.00	0.00	1 531.55	10 109.05
Sanitaire	432.70	0.00	1 151.35	654.80	3 067.40	724.45
Ventilation	0.00	386.21	0.00	5 305.04	2 878.61	9 353.88
Usage commun	9 730.40	0.00	0.00	0.00	6 326.75	2 145.05
Ascenseur/portes	2 961.90	0.00	0.00	4 478.65	0.00	19 596.10
Fourniture	12 744.20	1 597.85	9 927.55	15 929.46	27 623.98	36 720.91
Cuisine	0.00	0.00	0.00	11 005.85	266.00	0.00
Electricité	0.00	89.10	0.00	0.00	0.00	0.00
Electroménager	11 827.90	0.00	0.00	0.00	8 675.20	7 205.95
Locaux	616.60	129.25	0.00	345.70	3 304.10	4 451.00
Mobilier	299.70	1 379.50	0.00	659.15	15 378.68	24 462.38
Sanitaire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Ventilation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	601.58
Usage commun	0.00	0.00	9 927.55	3 918.76	0.00	0.00
Total général	45 518.26	30 124.05	37 516.57	56 358.20	71 370.94	161 919.81

Dat/26.09.2022

Madame Piguet nous a fait part d'avoir rencontré des difficultés pour trouver un nouveau gérant et nous a annoncé que le projet de changement de store qui couvre la terrasse est à l'arrêt car trop onéreux. Le budget alloué était de CHF 60'000.00, mais les devis reçus étaient d'un montant supérieur à CHF 100'000.00. Une solution moins coûteuse et plus pratique (possibilité de rangement pour la saison d'hiver) sera très certainement envisagée pour 2023.

Monsieur Trotti nous a fait un très large exposé du bâtiment fort intéressant concernant son historique et sa gestion courante. Nous constatons que l'entretien est suivi de près avec professionnalisme. Néanmoins, il nous signale que l'immeuble rencontre des problèmes de ventilation qui seront traités en 2024. Des problèmes similaires étaient déjà évoqués dans le préavis n°06/2009 ainsi que dans le rapport de la Commission du Conseil communal de ce même préavis.

Notre séance s'est poursuivie par la visite de l'établissement. Nous sommes donc montés au deuxième étage afin de découvrir les chambres de l'hôtel. Nous avons découvert de très agréables chambres bien entretenues et dans un état de propreté irréprochable. Nous félicitons les personnes en charge de ce travail.



Nous avons visité ensuite le local technique du deuxième étage qui a été rénové en 2018 dans lequel est gérée la ventilation du restaurant, la pompe à chaleur récupérant les calories des chambres et l'électricité provenant des panneaux solaires. Nous avons pu constater une fois de plus que les données techniques du bâtiment sont connues et que l'entretien est réalisé avec soin.



Nous sommes descendus au rez-de-chaussée afin de visiter la cuisine et ses réserves. Nous découvrons une cuisine d'une taille importante dans un état correct mais vieillissante. Monsieur Trotti nous signale qu'un investissement de CHF 7'830.00 CHF a déjà été effectué en 2022 en cuisine pour le changement de certains appareils électroménagers.



Nous constatons que cet établissement est un patrimoine foncier remarquable pour la Commune et qu'il est important d'en prendre soin pour les générations futures.

Nous découvrons qu'il n'existe pas d'inventaire du matériel communal mis à disposition du gérant et conseillons fortement d'en établir un afin d'avoir un suivi précis des investissements du mobilier, de son stock et de son état.

Dû à un secteur d'activité en profonde crise (hôtellerie-restauration) et par manque de main-d'œuvre, il sera difficile à court et moyen terme de trouver la ou les perles rares afin de gérer l'établissement et de le développer. En espérant que Monsieur Deschamps se fasse remarquer dans cet exercice et que la situation s'améliore le plus rapidement possible.

Le Sentier, le 19 septembre 2022

Pour la Commission de Gestion

Le rapporteur

Olivier Géry



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2022 / 2023

Accueil petite enfance (Aristochats)

La Commission de gestion s'est réunie le 16 novembre 2022 pour aborder le sujet « Accueil petite enfance (Aristochats) » en salle de conférence de l'Hôtel de Ville et effectuer ensuite une visite directement sur le site des Aristochats.

Etaient présents :

Mmes Anna Mongiello et Solène Liengme ainsi que MM. Bounouar Benmenni, Olivier Gery, Christian Heizmann, Reynold Keusen et Jan Pittet.

Afin de pouvoir obtenir toutes les réponses aux questions soulevées et avoir des explications approfondies, la Commission a pu compter sur la présence de Mme Raffaella Cantone Meylan et M. Stives Morand pour représenter la Municipalité ainsi que MM. Stalder et Borgeaud, pour représenter l'ARAS.

Préambule

La Commission de Gestion (citée ci-après CG) a souhaité reprendre la thématique de l'accueil petite enfance, bien que celle de 2019-2020 s'y soit d'ores et déjà attelée. A cette occasion, des différends avaient été soulevés entre la Direction de la Fondation des Aristochats et le comité AJOVAL, les discussions avaient été relativement difficiles et de ce fait, la séance rapidement close.

De plus et selon le dernier rapport de la CG citée précédemment, un audit avait été effectué à l'automne 2020 sur la gouvernance de la Fondation Les Aristochats. Il avait été souhaité que ces résultats soient présentés devant le Conseil Communal. A titre d'information, le rapport final résumé est disponible auprès du secrétariat communal pour consultation.

Depuis, les Aristochats ont été repris par AJOVAL au 1^{er} août 2021 et l'association a été dissoute.

Dès lors, la question de cette décision a été posée.

Les représentants d'ARAS nous informent que, entre autres, un déficit chronique ressortait des comptes des Aristochats. Toutefois, en approfondissant le sujet, l'ARAS confirme que les comptes n'étaient pas lissés sur plusieurs années.

En effet, ce déficit était dû, majoritairement, aux charges salariales. Pour pallier aux absences prolongées et fréquentes du personnel, le Conseil de Fondation devait régulièrement faire appel à du personnel temporaire. Une problématique récurrente qui, depuis plusieurs années, plaçait le Conseil de Fondation en position de porte-à-faux avec la Direction AJOVAL, notamment à propos des comptes et des budgets.

La Fondation n'est jamais parvenue à stabiliser ses déficits. Elle avait un modèle de gestion financière fondé sur le bénévolat et l'investissement personnel des membres du Conseil de Fondation pour faire fonctionner la garderie, ce qui aboutissait à des points de divergences avec AJOVAL.

Pour conclure, il est ressorti suite à l'audit que, compte tenu de l'organisation (ensemble de structures, procédures et processus) du réseau AJOVAL, dans sa gouvernance et son fonctionnement, formellement, la Fondation n'avait plus sa raison d'être en regard de son but initial : créer et exploiter la garderie.

A. Fonctionnement AJOVAL

Un point de situation sur l'organisation interne entre le Conseil intercommunal, le Comité de direction et la Direction ARAS est donné par M. Stalder. Ce dernier rappelle que ce sont les Communes qui définissent et valident la stratégie.

Les décisions sont validées par le Conseil intercommunal ce qui peut complexifier et alourdir le processus. A ce sujet et pour exemple, aucun investissement immobilier n'est effectué, car chaque décision nécessiterait l'autorisation des 25 Communes.



Organigramme ARAS Jura-Nord vaudois



2022

Il soulève également que le Comité de Direction d'aujourd'hui est plus engagé que précédemment. Il y a un travail de longue haleine à effectuer mais une bonne évolution est en cours.

Concernant l'entrée dans le réseau, elle est gratuite pour les Communes, toutefois le jour où elles souhaitent le quitter, ces dernières devront s'acquitter d'un certain montant. Ceci afin d'éviter les va-et-vient.

Pour finir, il est relevé que l'année « COVID » a été une très bonne année financière pour eux.

B. Intégration au sein de la structure

Les places sont attribuées selon les critères de priorité suivants :

1. Aux fratries, c'est-à-dire aux enfants dont les frères et sœurs sont déjà placés dans le réseau ;
2. Aux familles monoparentales dont le parent en charge des enfants travaille, est en formation ou en recherche d'emploi ;
3. Aux enfants dont les deux parents travaillent, sont en formation ou en recherche d'emploi ;
4. Selon une liste d'attente dont le critère est la date d'inscription au réseau.

Il est précisé qu'un enfant domicilié dans une commune faisant partie d'AJOVAL pourra être accepté dans toutes celles faisant parties du réseau. Les enfants des communes ne faisant pas partie d'AJOVAL ne seront acceptés dans une structure que pour autant qu'il n'y ait personne en liste d'attente. Cette situation est rare et peu demandée.

A ce jour et malgré l'augmentation dernièrement du nombre de places, il y a toujours une liste d'attente pour qu'un nouvel enfant puisse être intégré au sein de la structure des Aristochats.

Il est également mentionné que la tarification se fait en lien avec la fortune et le revenu et non par le biais de la déclaration d'impôts, laquelle est basée sur les revenus antérieurs donc non actuels.

C. Qualité des prestations

Lors des derniers Conseils communaux, il a été annoncé une augmentation des effectifs au nombre de 22 (5 nurseries / 7 trotteurs / 10 moyens). De ce fait, la CG a voulu savoir si un audit des prestations et du personnel est parfois réalisé afin de garantir la qualité.

Bien que cette question semble étonner M. Borgeaud, M. Stalder confirme que les projets pédagogiques étaient déjà mis en place du temps des Aristochats et qu'un audit externe a été récemment effectué.

En se penchant sur la question du personnel, on apprend que le tournus est assez important (15%), et que le recrutement est compliqué ; il est précisé que la base salariale est identique pour tout le personnel. En effet, passablement de travailleurs frontaliers sont engagés, cependant la tarification serait la même pour tous les employés.

Toutefois, une revalorisation salariale du personnel est prévue prochainement.

D. Système d'information réseau-parents, organisation

M. Borgeaud nous informe qu'un nouveau système d'inscription a été mis en place et que l'ARAS en est très satisfaite. Les parents procèdent à l'inscription de leur enfant directement sur le site internet et des modifications peuvent être apportées en tout temps. Tous les 3 mois, un courriel automatique est envoyé aux parents afin de renouveler/confirmer l'inscription sans quoi, l'enfant n'est plus sur liste d'attente.

Toutefois, une expérience client révèle le contraire. Ceci prouve la nécessité de faire également une évaluation auprès des utilisateurs.

M. Stalder précise ensuite qu'un travail d'amélioration au niveau du système d'information et du système administratif est en cours afin de garantir la qualité des services.

E. Aristochats / Mamans de jour

La question de l'avenir des mamans de jour est posée : y a-t-il un souhait de la part de la Direction AJOVAL de diminuer, voire de supprimer cette profession du réseau ?

Selon M. Borgeaud, la majorité des parents souhaitent une place en crèche et non chez une maman de jour, raison pour laquelle certaines d'entre elles ont de la disponibilité.

Pour clôturer la séance, une visite des Aristochats est effectuée afin de découvrir le site. Nous pourrions constater à cette occasion que le bâtiment n'est malheureusement pas adapté pour accueillir un enfant à mobilité réduite.



La CG remercie toutes les personnes présentes à cette séance, notamment MM. Stalder et Borgeaud. Elle souhaite relever également que le dialogue était plus ouvert que dans certaines séances précédentes.

Cette dernière encourage toutefois la future CG à se pencher sur le sujet, notamment sur la question suivante : une enquête de satisfaction auprès des « utilisateurs externes/expérience client » serait-elle bienvenue ?

Le Sentier, le 16 novembre 2022

Pour la Commission de Gestion

La rapporteuse

Solène Liengme



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2022 / 2023

Etat de nos forêts

Représentant de la commission de gestion : Anna Mongiello, Solène Liengme, Olivier Gery, Christian Heizmann, Reynold Keusen, Jan Pittet et Bounouar Benmenni

Excusé : Reynold Keusen

Représentants communaux : Isabelle Piguet et Jean-Fred Capt

Garde Forestier : Rémy Meylan (dans le texte en *italique*)

La Commission de gestion s'est réunie le 19 novembre 2022 pour aborder le sujet de l'état de nos forêts.

Nous nous sommes rendus dans le Risoux afin de contextualiser notre discussion. Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées aux représentants présents que nous remercions vivement pour leur accueil et leur ouverture d'esprit.

Comment se porte la forêt ?

Il est regrettable de constater que nous rencontrons de plus en plus d'arbres malades.



Est-ce la cause du manque d'eau, de maladie, d'entretien (manque de temps, de bras) ... ?

Conférence PJV du 3 novembre 2022 « La forêt de demain » : opportunités et menaces face au changement climatique ; la forêt souffre de ces changements, c'est une conséquence de notre mode de vie. La sylviculture proche de la nature nous donnera le plus de chance d'aider la forêt à s'adapter. En 2022, 3'700 sylvies (tronc arbre) de chablis ont été exploités. L'entretien est fait mais le problème est bien plus vaste. Couper ces bois dépérissants ne va pas régler le problème !

Exploitation

Nous avons perdu sur les forêts en 2021 CHF 232'000.00.

Nous estimons une perte en 2022 de CHF 388'000.00.

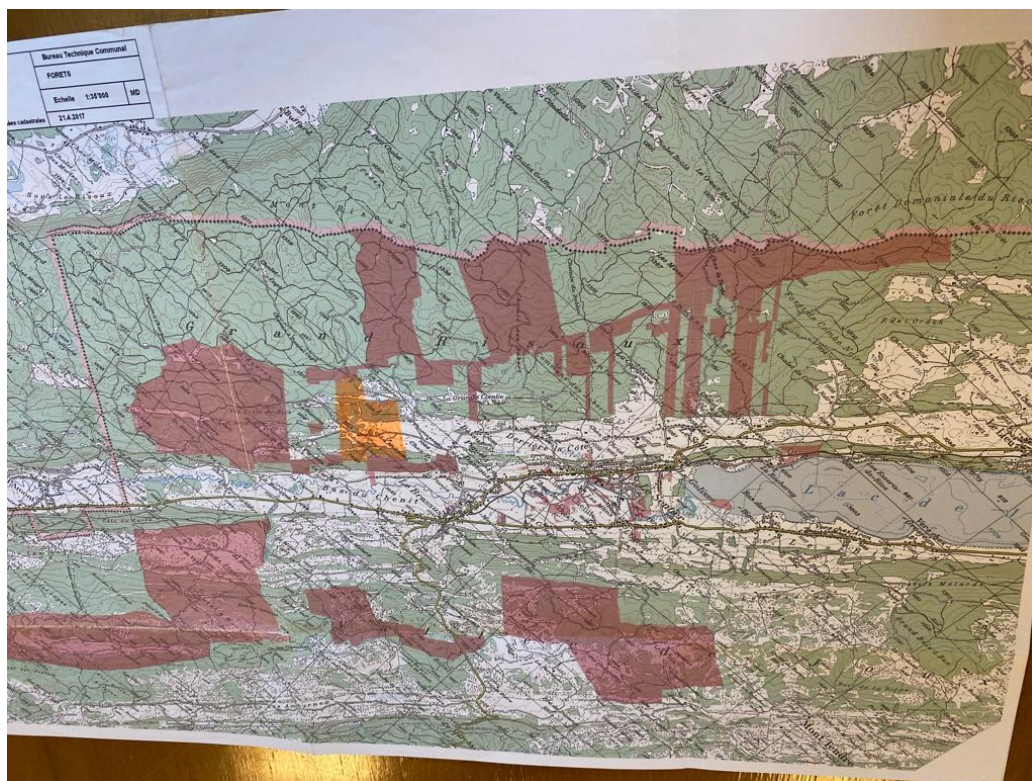
Et on continue avec une perte prévue en 2023 de CHF 417'000.00.

Où allons-nous ?

Il s'agit uniquement de l'exploitation forestière ; la forêt c'est beaucoup plus que le bois qu'elle produit. Elle purifie l'air que nous respirons, filtre l'eau que nous buvons, offre le calme et la tranquillité, propose un espace pour les loisirs et offre un biotope à d'innombrables espèces (80% des espèces en Suisse se trouvent en forêt). Afin que la société puisse continuer de bénéficier des écosystèmes forestiers, une rétribution appropriée de leur prestation est nécessaire. Des experts ont calculé que la société devrait payer CHF 500.00 par hectare pour ces services (surface forestière communale 3'669 hectares)

Si l'exploitation coûte, autant diminuer la surface de forêts à entretenir. Pourquoi, par exemple, ne pas faire une ou plusieurs grandes réserves forestières de plusieurs dizaines d'hectares, voire une centaine ?

Politique déjà adoptée et appliquée par la Commune : réserve forestière de 22 hectares, 6 îlots de sénescence pour une surface de 40 hectares et 400 arbres par habitat. Les réserves forestières vont permettre de diminuer les coûts d'exploitation mais il risque d'y avoir sur le long terme un manque de matière première. L'entretien des chemins, des routes forestières ainsi que des refuges ne se fera plus et il faudra quand même garantir la sécurité sur ces tronçons mis en réserves.



Propriétés forestières communales

Entretien des routes forestières

Certains chemins sont bientôt impraticables alors qu'ils sont ouverts à la circulation automobile.

Pourquoi si peu d'entretien ? Cela devient dangereux surtout pour les vélos.

Le service forestier doit gérer un grand nombre de kilomètres de routes et de chemins, environ 60 kilomètres.

Des travaux sont entrepris chaque année, mais nous parons au plus urgent. Cette année, nous avons fait appel à une entreprise pour la réfection des chemins gravillonnés et nous allons augmenter les offres ces prochaines années.

Accessoirement, nous avons également demandé des devis pour certaines routes qui ont un double usage forestier et agricole afin de pouvoir toucher des aides financières.

Les devis pour 15 kilomètres s'élèvent à CHF 2'860'000.- !



Si la forêt est reconnue comme espace de délasserement, ne faudrait-il pas investir plus pour le tourisme forestier, au même titre que le centre sportif ?

Dans le cas contraire, doit-on maintenir ce nombre élevé de refuges forestiers ?

Le coût de cet espace de délasserement est pour le moment pris en charge uniquement par la vente du bois et des subventions forestières sans aucun rapport avec cette fonction – Offre offerte par la forêt pour le moment...

Occupation de nos forestiers

Confier l'entretien de nos refuges aux forestiers c'est bien.

Mais avons-nous fait le calcul si on avait confié ce travail à des pros (charpentier couvreur) ?

Content que vous pensiez à nos forestiers, mais savez-vous qui ils sont ?

Le coût des réfections et entretiens des refuges sont inclus dans leur salaire.

Inactivité = salaires ... refuges... salaires

Il s'agit également d'une occupation hivernale, d'une occupation hors période de coupe et qui met en valeur les différentes qualités et compétences de nos forestiers.

Taux horaires d'un forestier bûcheron CHF 65.00, coût d'un horaire d'un charpentier CHF 120.00.

Bâtiment

Le hangar forestier va-t-il rester en place dans la zone de Sogebois ou ce dernier va t'il le réclamer pour s'agrandir ?

La situation a été mise au clair entre Sogebois et le service forestier. Une paroi va être construite au fond du hangar pour séparer les deux entités et Sogebois a un projet de s'agrandir sur le côté entre la Sagne et le hangar.



Quand connaissons-nous l'impact que la canicule a eu sur la forêt ? Quelles répercussions ?

Est-ce que la recommandation de planter des essences plus compatibles avec le climat de ces dernières années sera suivi ?

Pour donner suite à la conférence du 3 novembre du PJV, les experts sont favorables au maintien du rajeunissement naturel en forêt et que celle-ci soit travaillée par du personnel qualifié. Les plantations sont risquées avec un coût élevé et sans aucune garantie de reprise. Les finances sont déjà mises à mal, pas besoin de dépenser d'avantage, la forêt nous offre la gratuité du rajeunissement (20 ans) et son héritage



Conclusion

Notre forêt est malade, mais nous pouvons compter sur tous ces professionnels qui mettent tout en œuvre pour préserver ce patrimoine.

Un grand remerciement à tous les forestiers qui nous permettent de profiter pleinement des infrastructures qui se trouvent dans nos forêts. Ils ont entre autres les activités suivantes : bûcheronnage (4 mois dans l'année), sylviculture, entretien des chemins forestier, bois de feu, petites constructions en bois, entretien de refuges forestier, chemins, piste ski de fond, etc.

Le Bostryche

C'est un petit coléoptère ligniforme ravageur des forêts d'épicéas. Il a un corps cylindrique allongé avec des élytres et sa couleur est brun rouge.

L'adulte, de couleur brun foncé, mesure environ 5 mm de long. Il pond dans l'écorce et ne laisse donc aucune trace de galerie dans le bois. Il appartient aux quelques espèces qui tendent à pulluler si les conditions leur sont favorables.

Il colonise les forêts d'altitude des Alpes du Jura. Le bostryche n'attaque que les épicéas, ou presque. Il colonise généralement les arbres malades, stressés ou récemment abattus. On parle alors d'épicéas attractifs ou d'épicéas propices à la ponte (ou simplement arbres de ponte). Les mâles partent en pionniers à la recherche de tels arbres. Ils sont attirés par des substances odorantes (par les substances attractives sécrétées par leurs congénères – phéromones). Après avoir foré un couloir de pénétration et s'être accouplés, ils forment une nouvelle génération.

Un épicéa sain peut empêcher l'intrusion en sécrétant de la résine collante. Mais si les populations sont denses, ils peuvent apparemment coloniser des arbres sains ou momentanément affaiblis. Les intenses activités de forage des larves et jeunes insectes se trouvant sous l'écorce interrompent le flux de la sève à l'intérieur de l'écorce, provoquant ainsi la mort de l'arbre infesté.

Depuis la fin du XX^e siècle, les conditions ont été propices au développement du bostryche dans les Alpes : la tempête Lothar en 1999 a affaibli les forêts, puis on a connu des conditions climatiques avec des hautes températures qui lui étaient favorables. Dès 16 degrés, l'insecte essaime vers de nouveaux lieux de ponte et colonise d'autres arbres. On peut recenser entre 60'000 et 80'000 bostryches et larves par arbre infecté.

Lieux de ponte les plus prisés

- Les épicéas qui viennent d'être renversés ou cassés par le vent ou une avalanche,
- Les épicéas physiologiquement affaiblis par la tempête ou la sécheresse,
- Les épicéas affaiblis par des facteurs biotiques (maladies, autres insectes, activités humaines),
- Les épicéas entre 70 et 150 ans.

Après une année, voire deux ou trois ans au plus tard, l'écorce des arbres renversés par le vent est généralement trop sèche pour être colonisée.

Méthodes de lutte

Il n'existe actuellement aucune parade chimique, les équipes de forestiers doivent abattre, écorcer sur place et évacuer rapidement les bois atteints à plus de 2 kilomètres. Il est possible aussi de poser des pièges à phéromones qui permettent de capturer 2% des insectes de l'arbre.

La densité des populations est régulée sous l'effet de différents facteurs naturels qui en limitent le développement. Ces facteurs sont principalement les conditions climatiques, l'offre en matériel de ponte, la résistance des arbres-hôtes et les ennemis naturels tels que divers insectes prédateurs ou parasites.

Dans la réserve naturelle de la forêt de Bohême, en Allemagne, aucune des régulations naturelles ou humaines citées n'a enrayé la propagation de cet insecte. Il a donc été décidé de laisser faire sans combler les destructions, ce qui a entraîné la disparition complète de la forêt d'épicéas plantée par l'homme au XIX^e siècle. L'organisme gestionnaire de la forêt compte sur une repousse naturelle de la forêt (qui a commencé en 2004), avec un peuplement naturel plus hétérogène : hêtres en plus des épicéas, et sous-bois varié (dont sorbier), c'est-à-dire la forêt naturelle de moyenne montagne à ces latitudes, peuplement naturel qui devrait limiter la propagation de l'insecte à l'avenir. À court terme, il aura disparu avec son arbre hôte.

Références (Wikipédia)

1. ↑ Rosane Boistot-Paillard, « Les bostryches : un fléau pour les épicéas de Franche-Comté », Régions, chasse et nature. Spécial Franche-Comté, 2001-2002, p. 61-63
2. ↑ S. Messines du Sourbier, « L'invasion de bostryches dans les forêts résineuses de l'est de la France », L'Information Géographique, vol. 12, no 5, 1948, p. 194–196 (DOI 10.3406/ingeo.1948.5403, lire en ligne [archive], consulté le 2 janvier 2023)



Le Sentier, le 19 novembre 2022

Pour la Commission de Gestion

Le rapporteur

Bounouar Benmenni



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2022 / 2023

Sogebois SA

La commission de gestion s'est réunie le mercredi 7 décembre 2022 dans les locaux de la société Sogebois SA au Sentier. Les personnes suivantes étaient présentes :

- Olivier Baudat, Syndic
- Sylvain Berney, responsable d'exploitation Sogebois SA
- Solène Liengme, Conseillère communale
- Christian Heizmann, Conseiller communal
- Jan Pittet, Conseiller communal
- Olivier Gery, Conseiller communal
- Reynold Keusen, Conseiller communal, administrateur Sogebois SA

Personnes excusées :

- Anna Mongiello, Conseillère communale et Présidente de la commission de gestion
- Bounouar Benmenni, Conseiller communal

Présentation de l'historique de la société Sogebois SA

La société Sogebois SA est créée en 2000, époque où l'État cherche un débouché pour valoriser son bois de rebut. Une première chaudière à bois est installée d'une puissance de 2'800 à 3'200 kW selon le combustible brûlé. La distribution de chaleur reprend le réseau de l'ancienne centrale de chauffage située à Chez-Le-Maître.

En 2013-2014, installation d'une deuxième chaudière à bois de 2'400 kW afin de répondre à un développement important des raccordements prévus et aussi de permettre une économie de mazout lors des périodes d'entretien des installations. La construction d'un nouveau hangar de stockage de 5'500 m³ est également entreprise afin de pouvoir stocker le bois de rebut durant la bonne saison, lorsqu'il est abondant et également de stocker les plaquettes forestières produites lors de coupes. Lors de ces travaux d'agrandissement de la centrale de chauffe, les accumulateurs d'eau chaude d'une capacité sous-dimensionnée de 20'000 litres, utilisés comme tampon en cas de panne, sont également remplacés par un nouveau stockage de 75'000 litres d'eau chaude.

Après pratiquement 20 ans d'exploitation, la première chaudière est remplacée par une nouvelle installation en 2020. L'ancienne installation est démantelée et transportée en Lituanie.

1. Visite des installations

1.1 Stockage du bois

La visite des installations commence par la partie stockage des différents types de bois. Un vaste hangar à copeaux de 5'500 m³ permet de stocker deux types de bois :

1. Bois de rebut

Il s'agit principalement de bois de rebut issu de chantiers de démolition, de déchetteries municipales, de palettes cassées et non-réutilisables, qui est broyé et déferraillé. Il provient de la société Retripa à Crissier (www.retripa.ch/fr). La qualité de ce bois est très bonne, avec une humidité résiduelle de 12%.

2. Plaquettes « rémanences de coupes »

Il s'agit de bois collecté au bord des routes forestières ou en pâturage. Ce type de bois présente une humidité résiduelle de 25%.

Pour se donner une idée des volumes en jeu, en plein hiver la consommation peut atteindre 6'000 m³ par mois, soit plus que le volume à disposition dans ce hangar !



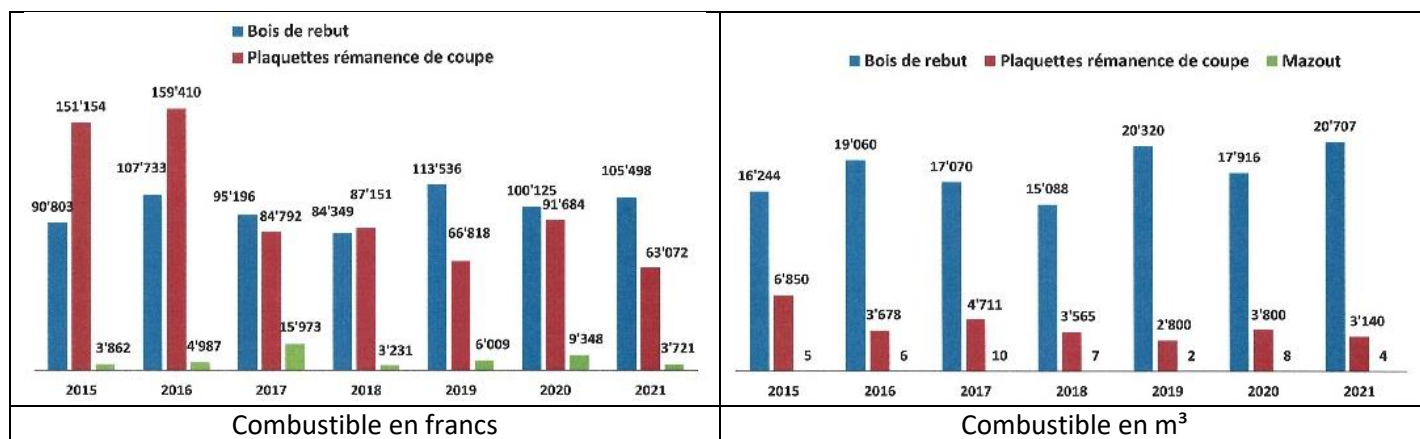
Stockage principal



Stockage intermédiaire (~800 m³)

La consommation annuelle de bois est d'environ 5'000 à 6'000 tonnes = 24'000 m³.

L'approvisionnement représente actuellement un défi majeur, car la crise énergétique au niveau européen fait que les prix ont atteint des plafonds très élevés. L'acheminement du bois se fait en flux-tendu, les camions déchargeant directement leurs bennes dans le stockage intermédiaire, le stockage principal faisant tampon au cas où. Depuis cet emplacement, un pont roulant robotisé se charge du remplissage automatique des trémies d'alimentation des chaudières.



Remarque : au niveau de l'origine des combustibles, nous ne sommes pas en concurrence avec Brassus Bois qui utilise uniquement du bois de forêt.

1.2 Production de chaleur

Des chaudières des marques Kohlbach (Autriche) et Schmid (Suisse) sont utilisées. La dernière chaudière installée est un développement spécialement conçu pour Sogebois SA. La chaleur est principalement générée au niveau du foyer, mais la chaleur des fumées (180° à 200°C) est également récupérée. Un système de refroidissement des chaudières est également présent en cas d'urgence.

La combustion est suivie en permanence par une caméra, afin de gérer l'évolution du feu et d'éventuellement intervenir sur les paramètres de gestion de la grille, des amenées d'air ou de bois.



Chaudière



Vue du foyer

Un volume annuel d'environ 200 m³ (~ 150 tonnes) de cendres est généré. Malheureusement celles-ci ne peuvent pas être utilisées en agriculture, car trop chargées en métaux lourds, et sont donc placées en décharge pour matériaux inertes.



Réservoir tampon de 75'000 litres d'eau chaude



Pompe de circulation du réseau Le Sentier

1.3 Filtration des fumées

Le traitement des fumées fait l'objet de normes bien plus sévères qu'un poêle à bois ou une cheminée chez un particulier. Sogebois SA est donc soumise aux normes OPair et à un contrôle des émissions tous les deux ans.

Afin d'être conforme aux normes, une impressionnante installation de filtration est présente en sortie de chaque chaudière. Il s'agit d'un système de filtres à manches qui est régulièrement décolmaté.



Système de filtration des fumées (© Eltecna AG)

1.4 Entretien des installations

La durée de vie d'une chaudière à bois est d'environ une vingtaine d'années. Pour les filtres, les changements interviennent après environ neuf ans.

Lors de notre visite nous avons pu apercevoir le foyer de la petite chaudière qui a été entièrement rénové durant l'automne 2022. Le personnel de Sogebois SA a procédé à la réfection des parois en matériaux réfractaires.

Dans les jours qui ont suivi notre visite, cette chaudière a été remise en fonctionnement pour fournir l'énergie nécessaire au réseau de chauffage à distance avec l'arrivée, enfin, de basses températures.



Foyer de la chaudière rénové

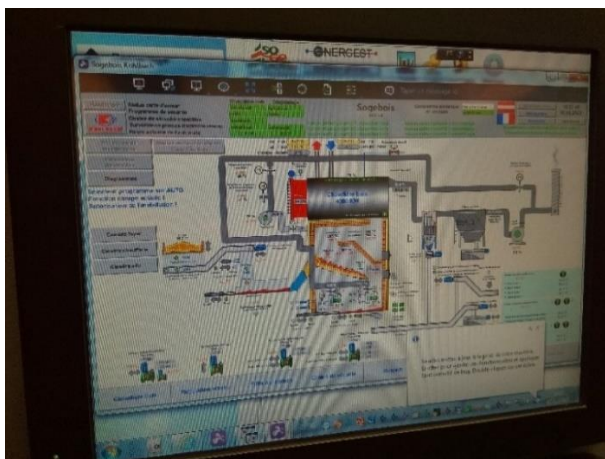
1.5 Systèmes de secours

Trois installations de secours à mazout peuvent être utilisées en cas de nécessité. Une chaudière à mazout de 2'500 kW est présente dans le hangar des Sauges. Une autre chaudière à mazout de 2'200 kW est localisée à Chez-le-Maître. Et une chaudière à mazout mobile est stockée au Brassus dans les locaux de Brassus Bois.

2. Personnel

L'exploitation des trois centrales de chauffe (Brassus Bois SA, Ecobois Le Lieu SA et Sogebois SA) occupe trois personnes à plein temps. Un service de piquet est disponible 24h/24h, avec un temps de 20 minutes maxi pour l'intervention. Une partie des installations peut être gérée et monitorée à distance grâce à l'utilisation de l'informatique.

Au niveau des dérangements techniques, environ 50% des pannes concernent le chargement automatique du bois. Ensuite ce sont les microcoupures de courant électrique qui peuvent causer quelques soucis.

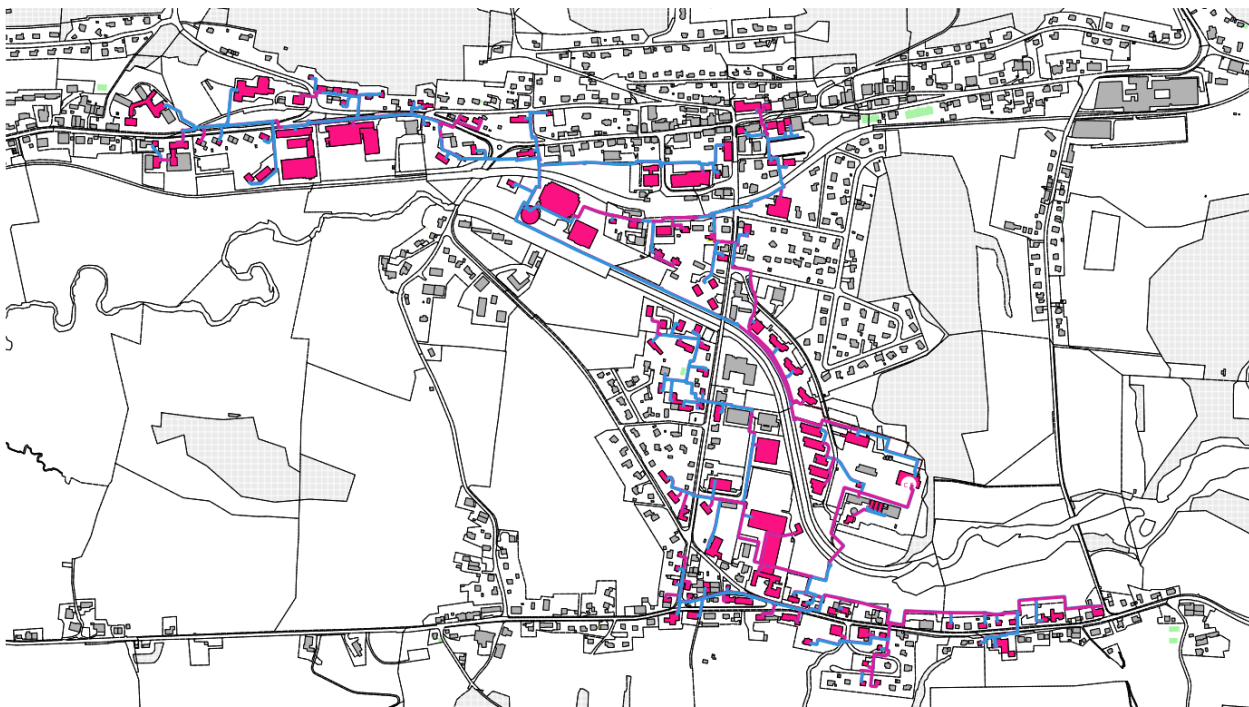


Ecran de contrôle d'une chaudière

3. Réseau de distribution du chauffage à distance

Le réseau actuel fait 20 km (10 km aller / 10 km retour) de longueur, contenant un volume d'eau environ 30'000 litres et reliant 132 bâtiments. La température de départ de l'eau est de 90-95°C et le retour à 50-60°C. Les pertes sont comprises entre 12 à 15 %.

	RESEAU SOGEBOIS	Bureau Technique Commune
	Attention: la position des conduites est à vérifier par sondage.	Chauffage à distance
	Etabli sur la base des données cadastrales	Echelle 1:6'000 MB
		13.4.2023



3.1 Entretien du réseau de distribution

Quelques fuites apparaissent ponctuellement, il s'agit en général d'infiltration d'eau au niveau de l'isolation des tuyaux du chauffage à distance qui conduisent à une attaque par la rouille de ceux-ci.

3.2 Condition(s) pour l'accès au chauffage à distance

La première condition pour la distribution du chauffage à distance est de disposer de quelques gros consommateurs. C'est pour cette raison que certains quartiers de faible densité (par exemples Les Sauges) ne sont pas desservis.

Le dernier projet en date et le raccordement de l'entreprise Jaeger-LeCoultre SA qui permet de proposer également le raccordement des maisons situées sur la route des Crêtets.

Pour le raccordement de particuliers, aucun prérequis n'est nécessaire (CECB). L'utilisation d'un poêle à bois ou d'une cheminée de salon est théoriquement interdite par le contrat, mais tolérée.

Sur l'image à droite, voici un exemple de « l'encombrement » que nécessite l'installation de chauffage chez un particulier !



Exemple d'échangeur de chaleur pour particulier

4. Prix de vente de l'énergie et bilan écologique

Lors de la création de la société Sogebois SA en 2000, le prix du pétrole n'était pas au niveau actuel, et le prix demandé au kWh pour le chauffage à distance peut-être fixé un peu bas. Les débuts furent donc financièrement difficiles. En 2007, le Conseil d'Administration a proposé une augmentation des tarifs aux clients Sogebois SA ce qui a permis de faire progresser les recettes et pérenniser la société.

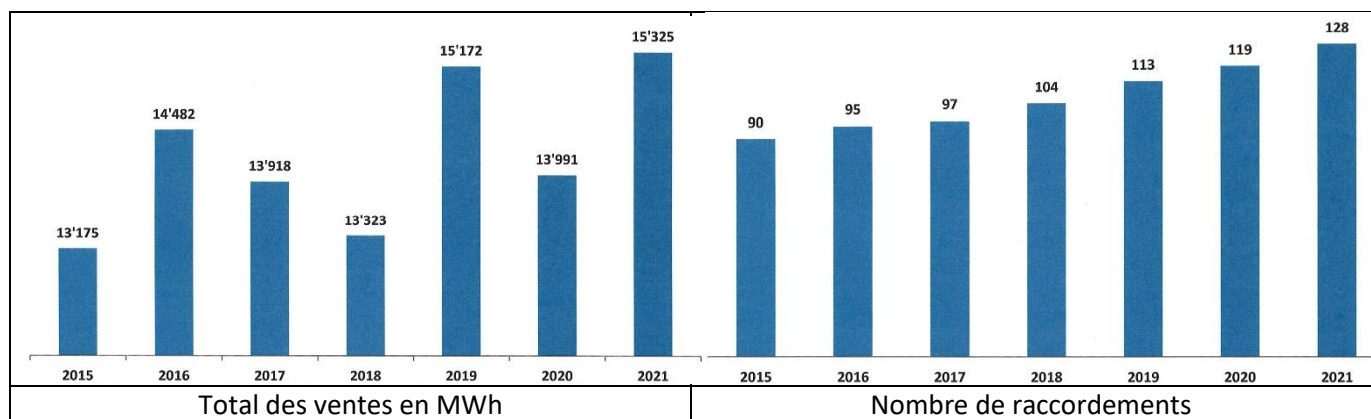
En octobre 2012, le préavis n°18/2012 qui a pour objet l'augmentation du capital-actions de la société Sogebois SA, est accepté par le Conseil communal. Depuis, le développement de la société se poursuit, avec une augmentation constante des nouveaux raccordements.

4.1 Prix de vente de l'énergie

De 2015 à 2022, les prix de vente de l'énergie sont fixés comme suit:

- Gros consommateurs 10.5 cts/kWh
- Autres consommateurs 12.0 cts/kWh

A partir de 2023, un tarif unique est appliqué à l'ensemble des consommateurs et il est fixé à 12.0 cts/kWh.



4.2 Bilan écologique

Pour l'exercice 2021, la production totale de chaleur a été de 18'407'959 kWh pour une vente de chaleur auprès des clients de 15'324'772 kWh.

Les consommations se répartissent comme suit:

- Bois de rebut 20'707 m³ ;
- Plaquettes « rémanences de coupes » 3'140 m³ ;
- Mazout 4'189 litres.

L'économie de mazout correspond à 1'840'000 litres et la réduction du CO₂ est de 4'960 tonnes.

5. Comptes

SOGEBOS SA										
EXPLOITATION	Budget	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes
Charges	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Prix de revient										
Achats de bois	0.00	7'772.70	0.00	11'209.07	22'681.71	32'852.80	68'523.80	59'985.65	60'083.90	87'984.00
Achats de plaquettes forest.	100'000.00	73'947.17	97'334.49	65'110.93	52'839.35	61'257.00	52'771.50	48'658.65	38'581.00	9'961.87
Déchetage du bois	0.00	2'025.00	0.00	1'350.00	3'947.00	8'293.60	2'625.00	18'095.15	8'093.35	22'555.75
Frais de transport du bois	0.00	3'886.35	0.00	2'197.65	10'663.40	15'241.50	35'489.70	25'414.60	24'499.50	31'433.54
Frais bois de rebut	120'000.00	105'497.85	100'125.25	113'536.10	84'348.90	95'195.80	107'732.80	90'802.68	90'494.73	83'912.68
Achats de mazout	5'000.00	15'799.80	6'388.46	6'009.23	250.75	15'973.24	4'987.25	3'862.35	5'896.99	109'251.15
Transf. plaquettes hgar Combe	-25'000.00	-23'828.00	-14'250.00		-18'620.00					
Variation stock combustible	0.00	-10'659.50	11'560.00	-16'010.00						
Frais de véhicule	12'000.00	11'840.96	11'592.17	8'642.58	10'225.88	7'069.38	3'680.95	10'199.88	9'868.57	5'117.73
Taxe décharge cendres	30'000.00	27'583.73	30'281.04	28'660.85	22'973.51	25'300.90	34'866.15	29'780.45	32'520.75	23'449.45
Frais électricité	80'000.00	72'340.62	75'940.26	74'064.50	60'851.50	63'195.70	67'507.05	69'464.30	66'823.05	69'045.60
Personnel exploit.-surveillance	300'000.00	241'252.75	262'911.40	202'775.50	198'249.60	154'157.40	171'318.45	186'102.05	195'835.82	107'498.50
Fournitures et outillage d'expl.	20'000.00	19'486.67	28'831.99	9'364.00	8'845.09	15'768.04	27'253.86	22'219.12	18'655.65	18'380.56
Total prix de revient	642'000.00	546'946.10	610'715.06	506'910.41	457'256.69	494'305.36	576'756.51	564'584.88	551'353.31	568'590.83
Autres frais										
Entretien des installations	80'000.00	134'210.50	74'067.04	45'184.10	76'656.95	24'038.50	58'795.59	100'480.62	90'146.81	76'539.44
Frais d'administration	13'000.00	14'898.52	11'490.76	15'120.35	8'138.81	10'544.37	10'736.95	9'708.20	11'029.65	16'051.33
Assurances	16'500.00	16'398.05	15'339.20	17'913.55	15'339.20	16'385.00	17'689.80	16'841.05	14'606.40	14'444.90
Frais téléphones et alarmes	5'000.00	4'798.69	3'914.99	4'383.90	4'087.17	3'919.72	4'073.84	5'150.34	5'691.69	4'977.83
Impôt sur immeuble	3'400.00	3'313.50	3'313.50	3'313.50	3'313.50	3'313.50	3'313.50	3'313.50		
Réduction impôt préalable	500.00	355.85	952.96	1'058.21	1'422.60	1'916.77	2'140.92	2'300.73	1'647.50	2'398.51
Frais gestion et véhicule BB	-8'000.00	-8'814.31	-5'279.60	-7'420.29	-6'938.07	-9'245.19	-2'147.20	-12'171.90	-28'446.41	-20'645.09
Total autres frais	110'400.00	165'160.80	103'798.85	79'553.32	102'020.16	50'852.67	94'603.40	125'622.54	94'675.64	93'766.92
Frais financiers & amort.										
Frais financiers	35'000.00	37'544.71	33'741.49	47'222.76	49'952.83	51'670.02	55'135.54	70'901.18	105'354.87	94'577.28
Attrib. à la réserve débiteurs				60'000.00						
Amortissements comptables	1'000'000.00	1'007'400.12	843'724.20	883'718.03	941'314.96	947'601.65	823'876.79	654'000.00	504'000.00	477'000.00
Total frais fin. & amortiss.	1'035'000.00	1'044'944.83	877'465.69	990'940.79	991'267.79	999'271.67	879'012.33	724'901.18	609'354.87	571'577.28
Total des charges	1'787'400.00	1'757'051.73	1'591'979.60	1'577'404.52	1'550'544.64	1'544'429.70	1'550'372.24	1'415'108.60	1'255'383.82	1'233'935.03
Produits										
Vente chaleur	1'785'000.00	1'762'296.40	1'598'729.30	1'724'568.25	1'512'226.00	1'575'365.45	1'631'659.15	1'483'586.65	1'241'665.20	1'236'638.65
Recettes diverses	5'000.00	6'440.00	450.00	13'936.05	45'342.00	30'040.00	2'478.87	18'214.55	15'776.09	138.03
Total des produits	1'790'000.00	1'768'736.40	1'599'179.30	1'738'504.30	1'557'568.00	1'605'405.45	1'634'138.02	1'501'801.20	1'257'441.29	1'236'776.68
Résultat: Bénéfice	2'600.00	11'684.67	7'199.70	161'099.78	7'023.36	60'975.75	83'765.78	86'692.60	2'057.47	2'841.65

6. Conclusion

Compte tenu de la situation énergétique en Europe depuis le début de l'année 2022, la Commune dispose d'une installation de chauffage à distance qui a largement prouvé sa pertinence tout en permettant de soutenir la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Cette installation de chauffage à distance permet non seulement de valoriser des bois de rebut, mais également de ne pas miser uniquement sur le chauffage des bâtiments à l'aide de pompes à chaleur, très en vogue actuellement, mais qui ne fera qu'augmenter les risques de black-out électrique, avec en parallèle l'augmentation massive de la mobilité électrique.

La Commission de Gestion remercie M. Sylvain Berney pour son enthousiasme et ses réponses à nos nombreuses questions.

Le Sentier, le 7 décembre 2022

Pour la Commission de Gestion

Le rapporteur

Jan Pittet



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2022 / 2023

Ecole de musique

Au Conseil communal du Chenit,

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie le 18 janvier 2023 à 18h00 avec pour thème l'école de musique. Le sujet vous est présenté en deux rubriques, l'une associée à l'ASSOCIATION et la seconde au BÂTIMENT de l'école de musique, sis à la Grand-Rue 62 au Sentier.

L'ASSOCIATION de l'école de musique de la Vallée de Joux (EMVJ)



Préambule

La séance a débuté dans la salle de Réception de l'Hôtel de Ville pour une présentation fort complète de l'école de musique et de son infrastructure interne.

Nous remercions tous les participants et particulièrement Mme Christelle Sautaux, Directrice et Monsieur Jean-Pierre Rochat, Président du Comité de l'EMVJ, pour leurs précieuses informations, leur collaboration et dévouement sans faille pour cette association.

Etaient également présentes à cette séance Mmes Carole Dubois, Raffaella Cantone Meylan et Isabelle Piguet, Municipales. Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité et les nombreuses précisions apportées à nos questions.

Les membres de la COGEST étaient également présents, Monsieur Olivier Gery et Madame Solène Liengme étant excusés.

Historique

C'est en février 1974, grâce à l'initiative de Monsieur André Vivian, Directeur à l'époque de la JURASSIENNE et musicien professionnel à l'Orchestre de Chambre de Lausanne, que naît l'Association de l'Ecole de Musique de la Vallée de Joux (EMVJ) avec environ 120 élèves de la Vallée et de Bois d'Amont.

Informations générales

L'EMVJ a une excellente réputation et de beaux taux de réussite dans la préparation des élèves au concours d'entrée au Conservatoire.

Il faut compter une douzaine d'année pour prétendre à la maîtrise d'un instrument et une cinquantaine d'examens intermédiaires pour se présenter à la Haute Ecole de Musique.

Quelques 170 élèves et 17 adultes sont inscrits au cours pour la période 2022-2023, dont 10% provenant hors de la Vallée (Le Chenit : 60%, L'Abbaye et Le Lieu 15% chacun).

Reconnue par la FEM (Fondation pour l'Enseignement de la Musique), elle bénéficie ainsi de subventions cantonales.

Rappelons que la FEM a pour mission de reconnaître les écoles de musique, de leur verser des subventions, de fixer les plafonds et planchers pour les coûts d'écologies, de fixer les échelles de salaire et d'organiser le plan d'études selon la législation de la LEM (Loi sur les Ecoles de Musique).

Organisation

L'EMVJ emploie 15 salariés à différents taux d'occupation, sous la responsabilité de Mme Christelle Sautaux, Directrice (taux 20%). Elle est épaulée dans sa tâche par Madame Emmanuelle Rochat pour toute l'administration et la comptabilité (poste à 20%).

Un Comité, composé de 8 personnes, se charge du bon fonctionnement de l'association sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Rochat.

La vice-présidence est assurée par une représentante de la Commune du Chenit en la personne de Mme Raffaella Cantone Meylan.

Mentionnons encore les membres du Comité : Mesdames Patricia Calabro, Isabelle Meylan, Samantha Manzoni, Fabia Meylan, Carole Harlé-Voutaz (représentante de la Commune de l'Abbaye) et Monsieur Julien Gross (représentant de la Commune du Lieu).

Toutes ces personnes sont bénévoles. Merci à eux pour leur travail et disponibilité.

Le Comité se réunit 4 à 6 fois par année. Ses membres sont impliqués dans l'organisation des auditions et du concert final de l'EMVJ et participent également aux différentes séances des associations suivantes :

- Fondation pour l'enseignement de la Musique ;
- Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de musique ;
- Association Suisse des Ecoles de Musique ;
- Et aux formations continues proposées par la FEM.

Enseignement

13 professeurs se partagent la formation des élèves à des taux allant de 10% à 70%, représentant l'équivalent de 4 personnes à plein temps.

Un temps plein représente 25 heures d'enseignements pour 41 heures 30 de temps de travail. Le nombre d'heures varie chaque année, mais la FEM garantie depuis quelques années un fonds compensatoire pour les variations d'heures négatives supérieures à 10%.

Les enseignants sont engagés sur la base d'un contrat CDD les 2 premières années puis avec un contrat fixe. Ils sont soumis à l'échelle salariale cantonale, avec 27 paliers.

Activités de l'EMVJ

- Les cours sont dispensés dès la rentrée scolaire, pour 37 semaines de cours hebdomadaire.
- Courant février à juin, l'organisation de 6 auditions de passage de niveau. Les élèves passent des examens tous les 3 ans minimum, en présence d'un expert spécialiste, d'un membre du comité, de la Directrice et du professeur.



- Les portes ouvertes de l'EMVJ ont lieu lors de la Foire de Printemps, mi-mai. Il est possible à cette occasion de voir et tester les différents instruments de musique.
- L'Assemblée générale a lieu au printemps.
- Le concert final le 21 juin.
- Un concert de Noël, organisé en alternance à l'Hôpital de la Vallée et au Foyer Agapê.
- Présentation et promotion de l'EMVJ dans les écoles et au Home Florère.
- Participation à Rock am Wind.
- Collaboration avec la Jurassienne en novembre.

L'EMVJ dispense des cours pour les 11 groupes instrumentaux suivants :

- Accordéon (Laurène Dif) ;
- Batterie (Luc Ramu) ;
- Chant (Marie-France Baechler) ;
- Cor des Alpes (Yannick Barthoulot) ;
- Flûtes à bec et flûtes traversières (Béatrice Berthoud & David Cusin) ;
- Guitare sèche & guitare électrique (Anna Willis & Adam Naylor) ;
- Piano (Ariane Hostettler Reymond et Clément David)
- Orgue (Daniel Meylan)
- Saxophone (Marc Jufer)
- Trompette (Yannick Barthoulot)
- Violon (Marc Liardon).



Dès 3 amateurs, un cours collectif peut être organisé dans l'une des cinq salles de cours, dans les plages horaires de midi ou en fin d'après-midi.

Des Ateliers Découvertes dès 4 ans sont également organisés.

Ressources et financements

Le financement de l'EMVJ est assuré par différents revenus :

1. Cours dispensés

- Les écolages par semestre pour des enfants et étudiants, pour des cours de 30 à 60 minutes.
- Les cours individuels pour adultes, pour des cours allant de 30 à 60 minutes.
- Les cours « collectifs », sous forme d'Atelier Découverte.

Pour les tarifications de ces différentes activités, nous laissons les personnes intéressées se renseigner directement auprès de l'EMVJ ou sur le site www.emvj.ch.

2. Subventionnement de la FEM

- Des subventions par minute de cours : 108 centimes par minute pour un cours individuel.
- Des subventions pour l'Administration et la Direction.
- Des participations aux examens (frais des experts & accompagnants).
- Pour la Vallée de Joux, des subventions pour les écoles d'altitude, redistribuées aux professeurs selon leur éloignement.

3. Subventionnement des Communes, en 3 volets

- Chaque commune paie CHF 9.50/habitant à la FEM.
- Chaque commune paie CHF 1.00/habitant à l'EMVJ, dite « subvention groupes ».
- Complément éventuel de la différence entre le montant historique basé sur le nombre d'élèves et le montant payé à la FEM.

4. Fondation Paul Edouard Piguet

- La Fondation participe à hauteur de CHF 50.00 par enfant de la Vallée et par semestre (déduits de la facture).
- La Fondation verse également une contribution de CHF 25.00 par enfant de la Vallée et par semestre à l'EMVJ.

Patrimoine EMVJ

L'EMVJ possède

- 4 pianos à queue dont 2 sont à l'Ecole de Musique, 1 au Temple du Sentier et le dernier au Temple du Lieu.
- 3 pianos droits.

Les autres instruments sont loués ou achetés directement par les élèves.

Lors de notre visite, nous avons eu le plaisir de découvrir un superbe clavecin.



Projets 2024

- 50 ans de l'EMVJ les 4-5-6 octobre 2024.

Le BATIMENT de l'école de musique de la Vallée de Joux

Préambule

La première partie de la séance consacrée à l'Association étant terminée, nous prenons congé de nos Municipaux que nous remercions chaleureusement et nous nous déplaçons en compagnie de Mme Christelle Sautaux et Monsieur Jean-Pierre Rochat à la Grand-Rue 62 pour la visite des locaux de l'EMVJ.

Le bâtiment

Sis au 62 de la Grand-Rue au Sentier, le bâtiment se dresse fièrement en bordure de route cantonale. Avec ses trois niveaux surmontés par son toit deux pans et sa façade jaune pastel, il est en très bon état. Côté Ouest, une zone de parking pour 6 véhicules et du côté Est, une petite annexe faisant partie intégrante du bâtiment et qui juxtapose le chemin amenant sur la grande place à l'arrière du bâtiment.



à



Cette place est souvent utilisée comme zone de parking lors des manifestations. Dernièrement, elle a été utilisée comme zone de stockage pour un chantier adjacent. Cette cour est sujette à interrogation quant à la nécessité de la déblayer de la neige en hiver. Une rénovation de la surface a été reportée à plusieurs reprises pour des raisons de coûts et rentabilité.

Le bâtiment, construit en 1860, a été affecté en premier lieu à un collège (classe maternelle) avant de devenir une école de musique. Sis sur une parcelle de 1'712 m² pour un volume de 1'503 m³, il intègre 5 salles de cours, un petit secrétariat, un galetas et un sous-sol technique.



Les salles de cours ont été superbement décorées par des fresques murales aux thèmes musicaux. Les anciens tableaux noirs de l'école ont été conservés, bien pratiques pour les leçons. Les parquets sont en très bon état et donnent une ambiance chaleureuse aux espaces. Les fenêtres ont été changées et assurent une isolation optimale, tant au niveau thermique qu'acoustique. Des stores solaires intérieurs ont été posés et les radiateurs, bien qu'anciens, ont été équipés de vannes thermostatiques et assurent parfaitement leur rôle.



L'Ecole de Musique loue l'entier du bâtiment, hormis une petite surface dans les combes qui est louée par la société de tir pour entreposer des archives.

Il est intéressant de savoir que ce bâtiment pourrait servir de délestage si la Commune devait investir l'abri communal d'en face.

Le bâtiment est en très bon état, vétuste, mais sans souci majeur. Les derniers travaux réalisés il y a environ 10 ans concernaient le remplacement de la porte d'entrée et la pose d'un câble chauffant. Plus récemment, une porte coupe-feu a été mise en place pour respecter les normes actuelles.

Il n'y a pas été nécessaire de déposer de préavis pour ce bâtiment depuis 1958 et il n'est pas prévu de grand projet de rénovation dans l'immédiat.

Coûts et Entretien

La conciergerie du bâtiment est assurée par la Commune (M. Nicolas Penel). Cela représente environ 400 heures/an soit un peu plus de 20% de son temps.

Le chauffage est au mazout, le CAD étant trop éloigné pour un prochain raccordement. La consommation de la chaudière avoisine les 5400 litres, ce qui est raisonnable pour un bâtiment de cette taille. La consommation électrique et celle du réseau d'eau sont, elles aussi, plus que raisonnables avec respectivement 2'800 kW et 43 m³ consommés sur l'année.

Les frais d'entretien annuels communiqués se montent à CHF 3'000.00, ceux de la maintenance usuelle avoisinent les CHF 1'700.00 et la couverture d'assurance est de CHF 1'200.00.

Côté revenu, le loyer pris en charge par les 3 Communes représente environ CHF 30'000.00/an. La Commune du Chenit subventionne à hauteur de CHF 20'000.00, le solde étant pris en charge par les communes de L'Abbaye et du Lieu.

Conclusion

Ce bâtiment, bien que d'un certain âge, est sain et sans problème majeur. C'est un lieu agréable, proche du centre et facile d'accès avec ses places de parcs à proximité. Il correspond et répond parfaitement aux besoins de l'EMVJ et n'engendre pas de frais d'entretien surfaits aux communes. Même si les nouvelles normes ne sont pas toutes applicables, ce bâtiment reste parfaitement conforme vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Et l'excellente relation avec ses occupants, peu friands en demande, le place pour nos administrations dans la catégorie des « bâtiments idéaux ».

Le Sentier, le 18 janvier 2023

Pour la Commission de Gestion

Le rapporteur

Christian Heizmann



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2022 / 2023

Parc naturel régional Jura Vaudois

La Commission de gestion s'est réunie le samedi 18 mars 2023 pour mieux connaître le Parc naturel régional Jura vaudois. La séance a eu lieu à l'Hôtel du Marchairuz, haut lieu du Parc.

Etaient présents :

Mmes Anna Mongiello et Solène Liengme ainsi que MM. Bounouar Benmenni, Olivier Gery, Christian Heizmann, Reynold Keusen et Jan Pittet.

Pour le Parc, deux membres de la Municipalité étaient présents : Mme Isabelle Piguet et M. Jean-Fred Capt. Nous remercions ces deux personnes pour la clarté de la présentation du Parc naturel et de l'intérêt qu'ils y portent.

Pourquoi ce sujet

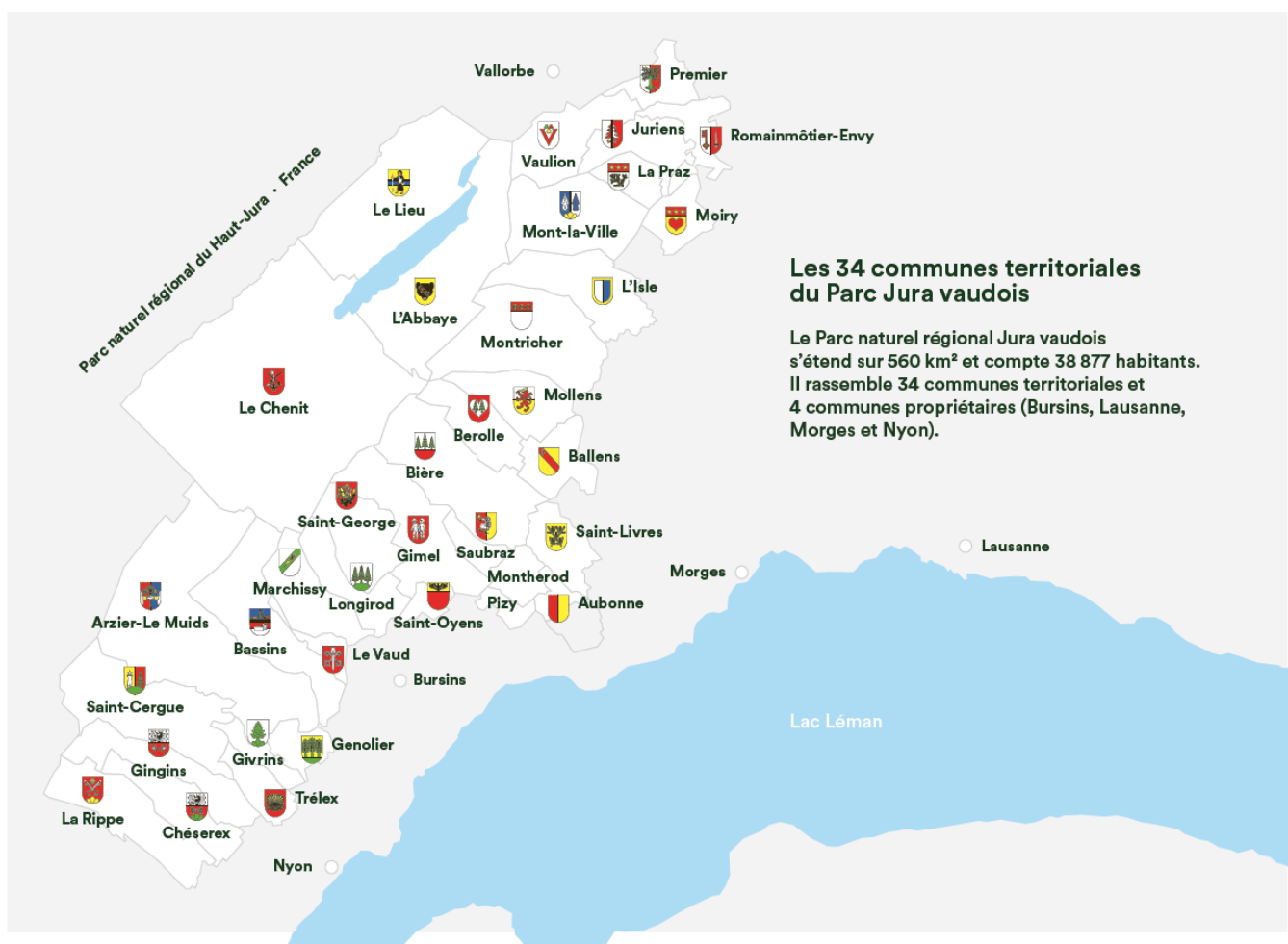
Depuis la nuit des temps les Combiens ont le respect de la nature. La Commune du Chenit a été, avec d'autres communes, la fondatrice du Parc jurassien vaudois. La Municipalité a toujours délégué un membre au comité du Parc et à deux reprises nous avons assumé la présidence avec Alain Reymond, de 2000 à 2002 et Bertrand Meylan, de 2014 à 2021, ce qui n'est pas une mince affaire pour une telle organisation. De plus, notre Commune paie une cotisation annuelle de CHF 23'000.00, soit CHF 5.00 par habitant.

Dans un premier temps, la Commission de Gestion assiste à la présentation du Parc.

Héritier du Parc jurassien vaudois qui a vu le jour en 1973, le Parc naturel régional Jura vaudois a été créé en 2010. Il est reconnu d'importance nationale depuis 2013, ce qui permet de pérenniser et développer de nombreux projets allant dans le sens de la durabilité. En Suisse, il existe 16 parcs naturels régionaux tels que le nôtre.

Le Parc Jura vaudois s'étend sur 3 régions : Nyon, Morges et le Jura-Nord vaudois, du sommet de la Dôle jusqu'à Romainmôtier. C'est un parc ouvert et bien vivant, pas moins de 40'000 personnes y habitent. Trente-quatre communes en constituent le périmètre, ce qui représente 20% de la superficie totale du canton de Vaud. A cela il faut ajouter quatre communes propriétaires sur le territoire du Parc, comme par exemple la Commune de Morges, propriétaire de l'alpage de Praz-Rodez et de la Burtignière.

Des villages du Pied du Jura à la vallée de Joux, en passant par les crêtes ou ses trois cols, le Parc offre des paysages typiques et une nature préservée. Son patrimoine culturel, ses traditions vivantes et son terroir en font une région de caractère.



Communes territoriales du Parc Jura vaudois

Sous la houlette de la Confédération, 4 missions sont confiées au Parc :

1. Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager.
2. Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable.
3. Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable.
4. Partenariats, communication et garantie territoriale.

Ces missions se concrétisent par :

Les loisirs

Avec des informations pratiques, des espaces découvertes, des cartes, des programmes d'activités, des randonnées à pied, à vélo VTT ou e-bike, des itinéraires hivernaux, des visites, etc.

Le terroir

Faire découvrir les produits labellisés

Faire connaître les producteurs et les productrices

Réaliser des podcasts pour illustrer les produits et les producteurs du terroir

Les services

Le Parc peut décerner le titre « d'Entreprise partenaire » à certaines entreprises qui partagent étroitement les sept valeurs du Parc qui sont :

1. Placer la nature et le paysage au cœur des priorités.
2. Soutenir l'économie de proximité.
3. Apprendre les uns des autres.
4. Offrir des produits et des services innovants et de qualité.
5. Cultiver l'identité de la région.
6. Travailler avec éthique et bienveillance.
7. Transmettre les valeurs de notre parc

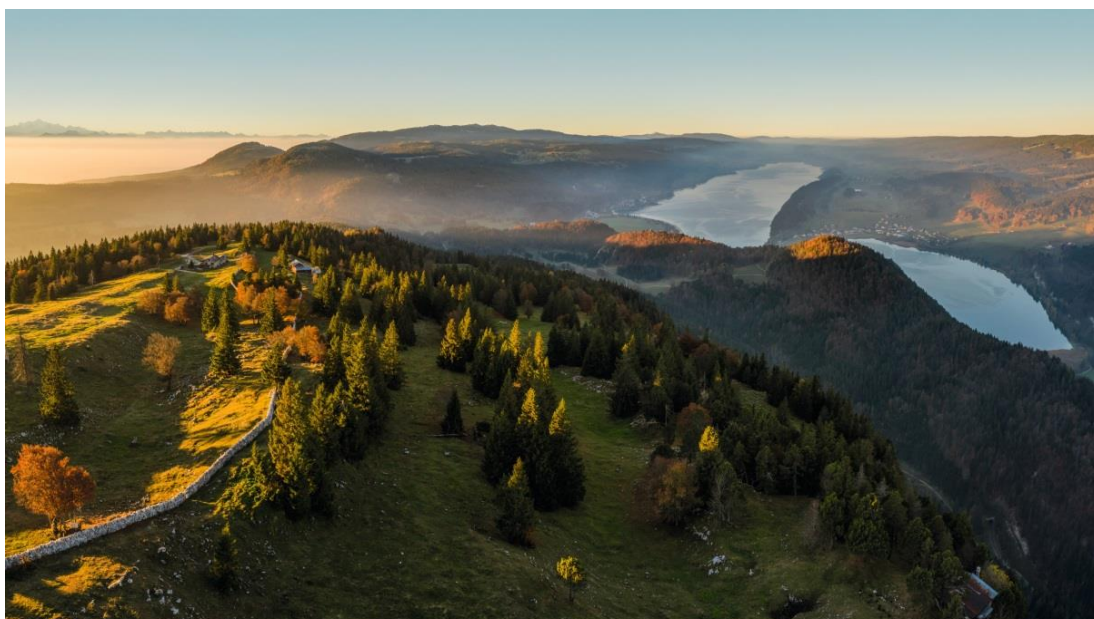


L'Hôtel des Horlogers au Brassus fait partie du réseau d'Entreprises partenaires du Parc

Les paysages

Les points de vue

Les forêts du Parc



Les traditions vivantes

Le Parc Jura vaudois réalise un inventaire du patrimoine culturel immatériel sur son territoire. Cette démarche répond aux 4 missions centrées sur le développement durable que la Confédération a confiées aux parcs naturels régionaux suisses.

Une première sélection a été effectuée parmi les différentes traditions vivantes dans le Parc. Il s'agit :

- ✓ des métiers de la forge ;
- ✓ des contes et légendes ;
- ✓ de l'horlogerie ;
- ✓ des métiers du bois.

Une activité aussi importante et étendue ne peut se réaliser qu'avec un Comité engagé et des collaborateurs professionnels nombreux avec des compétences spécifiques.

Le Comité est composé de 9 membres répartis équitablement sur le territoire du Parc. Notre Municipale Isabelle Piguet est Vice-Présidente.

Les collaborateurs et collaboratrices sont au nombre de 14, représentant 11.4 EPT. Depuis le 1^{er} janvier 2021, la direction est assurée par M. Paolo Degiorgi.

Le financement de l'activité du Parc est assuré par :

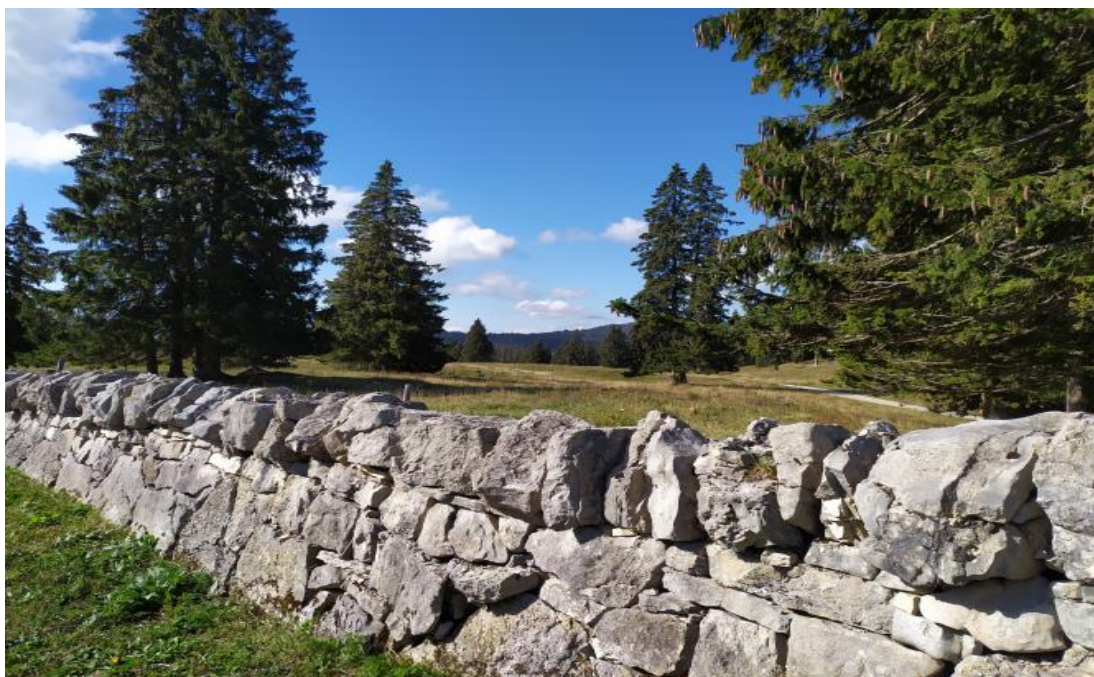
- ✓ la Confédération, maximum 50% ;
- ✓ le Canton, maximum 30% ;
- ✓ les communes membres, 10% ;
- ✓ le solde doit être cherché par le Parc.

Les réalisations subventionnées par le Parc sont d'abord inscrites dans un cycle de projet établi sur 10 ans et admis par une charte. Lors de la présentation de la dernière charte 2023-2032 L'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) s'est déplacé pour vérifier sur place les objectifs 2032. Le plan de gestion sur 5 ans permet d'établir des fiches de projet par année. Le Canton est en charge de contrôler la bonne utilisation des fonds.

Pour la Commune du Chenit, plusieurs projets ont été étudiés et subventionnés par le Parc.

- ✓ Entre 2013 et 2020, 1'100 mètres linéaires de mur en pierres sèches ont été restaurés par la Commune, avec l'appui du Parc.
- ✓ En 2016, la Commune a accueilli la Conférence internationale « Europars » couplée avec la Fête des habitants du Parc.
- ✓ En 2019, le Parc a participé au sauvetage de batraciens sur la route entre le Sentier et Le Lieu, avec en point de mire le sauvetage de la grenouille verte. 777 batraciens ont été sauvés de l'inévitable écrasement par les véhicules automobiles qui empruntent cette route.
- ✓ En 2020, l'Espace découvertes du Parc au Col du Marchairuz a été inauguré ; situé dans l'hôtel, cet espace est sur le territoire de la Commune.
- ✓ En 2021, le Parc a participé à l'exposition en plein air au Rocheray « Clim-Expo » visant à sensibiliser les promeneurs à la problématique du changement climatique.
- ✓ Pour cette année, le Parc participe à la création d'un chemin didactique sur la thématique du Bois de Résonance dans le Risoud.

La liste n'est pas exhaustive, mais nous avons une bonne vision de l'orientation nature et écologie des projets développés.



Mur en pierres sèches, typique du Jura

Au terme de la présentation les membres de la Commission, impressionnés par l'ampleur des tâches du Parc, ont pu poser des questions. La problématique des doublons entre les services de l'Etat et le Parc a été évoquée. Le personnel du Parc travaille en bonne intelligence avec les services de l'Etat ; les études faites sur un sujet, profitent à chacun. Il n'y a pas de concurrence entre l'Etat et le Parc, mais plutôt une complémentarité.

Nous avons ensuite visité l'espace découverte dans l'hôtel du Marchairuz et par la suite fait le parcours « sur le sentier de la fourmi des bois » situé à proximité du col.



Ce sentier thématique adapté aux enfants propose dix postes interactifs et ludiques pour découvrir ce petit insecte. Le Parc naturel régional Jura vaudois abrite la plus grande colonie de fourmis des bois d'Europe connue à ce jour. *Formica paralugubris* a construit une cité de 1'200 fourmilières reliées par 100 kilomètres de pistes et peuplées par 250 millions d'individus.



Bienvenue sur le Sentier de la Fourmi des bois !

Bonjour.
Je m'appelle Gaïa, la Fourmi des bois du Parc Jura vaudois. Je suis une ouvrière de l'espèce *Formica paralugubris*, et je serai ton guide sur ce sentier découvertes.

Dans le Jura vaudois, des fourmis de mon espèce ont créé une super colonie : 1200 fourmilières en forme de dôme, constituées de brindilles et d'aiguilles de conifères. Elles sont reliées entre-elles par 100 kilomètres de pistes. Cette super colonie s'étend sur une surface grande comme 100 terrains de football. C'est la plus grande colonie du genre, en Europe. Nous sommes 250 millions de fourmis à y vivre et à y travailler. Suis-moi et regarde où tu mets les pieds : je vais te raconter tous nos secrets de fourmis...



Hallo.
Ich heisse Gaïa, die Waldameise des Naturparks Jura vaudois. Ich bin eine Arbeiterin der Art *Formica paralugubris* und ich werde dich auf diesem Naturpfad begleiten...

→ Bitte bleibe auf den Wegen, damit die Tiere nicht gestört werden.
→ Hunde müssen das ganze Jahr über an der Leine geführt werden.
→ Dieser Weg ist gesichert, aber er wird nicht überwacht. Die Nutzung des Weges und der Anlagen geschieht auf eigene Gefahr.
→ Der komplette Text auf Deutsch und Englisch ist als Broschüre gratis im Besucherzentrum erhältlich.

Hello!
My name is Gaïa, the Red Wood Ant of from the Jura vaudois Regional Nature Park. I'm a *Formica paralugubris* worker ant, and I'll be your guide for this nature trail.

→ Stay on the path to avoid disturbing the animals.
→ Keep your dog on a leash, whatever the time of year.
→ This trail has been specially laid out but is unsupervised; the trail and amenities are used at your own risk.
→ The full text of the French original is available in English and German in brochures from the Discovery Centre.

Prudence
Il n'y a pas que des fourmis dans cette forêt. Elle abrite de nombreux autres animaux et notamment le grand tétras. Cet oiseau des clairières et des sous-bois est très sensible aux dérangements. En tant qu'espèce en danger d'extinction, il fait l'objet de mesures de protection nationales.

→ Rester sur le chemin pour ne pas déranger les animaux.
→ Tenir son chien en laisse, toute l'année.
→ Ce sentier est aménagé mais non surveillé. Vous empruntez cet itinéraire et utilisez ses aménagements sous votre propre responsabilité.
→ Les textes anglais et allemand, dans leur version intégrale, sont disponibles gratuitement sous forme de fascicules à l'Espace découvertes.



Visitez l'Espace découvertes du Parc naturel régional Jura vaudois, au col du Marchairuz!

www.parcjuravaudois.ch

Réalisation : Parc Jura vaudois en collaboration avec le Musée cantonal de zoologie
Illustrations : Tohm & Benoit
Scénographie : Studioworks Design
Bois provenant de communes du Parc – Groupement forestier de la Saubrette



Au terme de ce rapport, nous mesurons mieux l'importance et l'utilité du Parc naturel régional Jura vaudois qui est un facilitateur pour réaliser des projets respectant les sept valeurs fondamentales du Parc. Pour le commun des mortels, cela reste un peu complexe, mais à l'heure où la planète brûle, à l'heure où l'eau se fait plus rare, où la forêt est attaquée par le bostryche ou les tempêtes, il est important d'avoir un outil de réflexion et d'action pour préserver ce qui peut encore l'être et prendre conscience à nouveau de nos richesses naturelles.

Le Sentier, le 18 mars 2023

Pour la Commission de Gestion

Le rapporteur

Reynold Keusen



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission permanente des finances du Conseil communal.

Objet : Préavis 8/2023 – Comptes 2022

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

Votre commission des finances s'est réunie le 15 mai pour partager et établir les thèmes et questions que nous voulions échanger avec la Municipalité. Le 22 mai, nous avons rencontré la Municipalité *in corpore*, accompagnée du Boursier sortant, M. André Fehle, ainsi que de la nouvelle Boursière, Madame Sonia Rovisco Pinto. Lors de cette séance, nous avons abordé de nombreux points concernant les Comptes et les différents aspects concernant les finances de la Commune et des organes affiliés. Les personnes présentes lors de la seconde séance mentionnée étaient pour la COFIN :

- M. Fabrice Piazzini, membre suppléant RV en remplacement de M. Nicolas Guignard, excusé,
- M. Didier Vaucher, UDI,
- M. Christophe Piguet, F3,
- M. Jean-Luc Lecoultre, RV
- M. Pierre-Olivier Capt, UDI, Président,

Pour débiter, nous abordons les premières pages en lien avec les rapports municipaux :

P.12 Nous sommes surpris au vu de la hausse des charges par rapport au Budget et vu le côté sensible de ce sujet qu'il n'y ait pas d'information au niveau de l'informatique. Pouvez-vous nous donner un point de situation ?

C'est le sujet « chaud ». L'informatique dépend du Syndic et du Greffe municipal, l'ancien ayant quitté ses fonctions à la suite d'une période d'absence et d'une gestion sur des bases anciennes. De nombreuses mesures ont été prises en urgence et pas à pas. Une réponse complète et précise nous a été fournie par le Greffe municipal, qui semble avoir repris en main de manière appropriée ce secteur très sensible. En effet, une analyse a mis en avant la nécessité de structurer les processus, une grande vétusté de nos installations et de notre matériel. En outre, de l'ordre dans le classement et les serveurs a été effectué, ainsi que des mises à jour légales qui étaient en retard.

Nous sommes un peu « effrayés » par l'état de cette situation et nous réjouissons que la Municipalité et à travers elle, le Greffe pour les démarches entreprises et espérons que ces derniers veilleront. Nous espérons que, par la suite, cela soit plus serein et invitons nos collègues de la future CoGest à programmer ceci dans leurs prochains travaux.

P.13 La présentation en « fromage » nous surprend un peu... et les chiffres ne correspondent pas à ceux dans pages d'analyse. Pourriez-vous nous renseigner ?

Pour ce genre de présentation, la Municipalité nous rejoint sur la question de la présentation et seront adaptés à l'avenir. Sur les nombres, il semble que les chiffres du contrôle des habitants ne soient pas exactement les mêmes que ceux des résumés de comptes qui sont eux fournis par l'Etat. Cette légère différence entre le registre cantonal des personnes et les données du contrôle des habitants sont normales. Les arrivées et départ sur le territoire, de même que les décès et naissances, peuvent être pris en compte de manière décalée. De plus, certaines populations, comme les demandeurs d'asile, ne sont pas non plus prise en comptabilisées de la même manière.

P. 15 L'augmentation de l'impôt sur les personnes morales nous semble plus proche de 188% que 65% ?

Les 65% représentent la variation entre les deux années, soit le pourcentage du montant en plus par rapport au montant de base. Sur la base de l'année précédente, l'augmentation est bien de 188%.

No. De compte et questions :

101 Municipalité : La COFIN s'est renseignée sur le paiement d'indemnité en cas de démission.

Dans le cas d'une démission et conformément au préavis, il n'y a pas d'indemnité payée.

110.3093 + 110.3102 La COFIN se renseigne sur les coûts et le processus pour les recrutements ?

Pour les postes qualifiés de stratégiques, le recours à un consultant extérieur a été sollicité, cela a été le cas pour le Greffe municipal. Pour le 110.3102, le montant est élevé, car la Commune a procédé à de nombreuses recherches de personnel et donc passablement de recrutement en 2022.

111.3011 Secrétariat municipal, traitement. D'où provient la forte augmentation ?

Ce point a été expliqué par La Municipalité, sans que nous entrions dans les détails.

150.3653 Subventions aux sociétés, une augmentation de 77% a été octroyée par rapport au Budget. Un commentaire en lien avec des gros événements a été noté par la Municipalité. Est-ce que ceci va se perpétuer, quelle est la vision de La Municipalité :

La somme inscrite dans le Budget était stable par rapport aux années précédentes. Puis de nombreuses manifestations importantes sont arrivées dans le calendrier et la Commune a été sollicitée. Rappelons que lors de l'établissement du Budget, nous parlions de finances potentiellement compliquées en 2022. Pour 2023, le montant budgété est de CHF 47'000.00 La COFIN est d'avis que le soutien financier ou matériel est primordial pour que des événements et animations sportives et culturelles. Elle recommande de rehausser vers les CHF 60'000.00 ce poste dans les budgets futurs.

160.3145 Entretien des zones de loisirs. Comment se fait-il que l'on ait dépensé si peu par rapport au Budget ? Y a-t-il eu moins d'entretien ?

La Municipalité indique que cette année, c'est essentiellement de l'entretien courant. Il n'y a pas eu de projet spécifique en 2022. La Municipalité rappelle que les places de jeux sont de compétences des Villages. La COFIN prend acte, tout en faisant remarquer qu'il est important de prendre garde aux petites choses, petits jeux ou places facilement utiles et

appréciés par les citoyennes et citoyens, cela souvent à des coûts modérés. Elle encourage la Municipalité, lorsque nous sommes « entre Village et Commune », à mettre sur pied quand ce peut être opportun des projets communs.

160.4066 Taxe communale de séjour. Nous nous réjouissons, en lien avec remarque antérieure sur la non augmentation de celle-ci de voir que cette fois elle augmente.

La Municipalité se réjouit aussi et stipule que c'est clairement un effet de l'ouverture de l'Hôtel des Horlogers. Il y a aussi un plus en lien avec les campings, places de camping-cars. Possibilité de paiement avec QR code, etc.

En outre, il y a un projet d'inversion des sites entre le petit marché du Pont et le centre sportif. L'idée serait de localiser VJT au Pont qui est le village le plus touristique de La Vallée. La COFIN rend attentif aux répercussions que cela pourra avoir sur, les coûts à la fois pour VJT que sur le centre sportif. En outre, remarque plus générale, si le constat est sans appel pour la saison estivale et lors de lac gelé, en hiver les principales activités se déroulent entre le centre sportif, les téléskis (Brassus, Orient) et les pistes de fond avec notamment les sites des Grandes Roches et des Amburnex/Marchairuz.

170.4356 Sociétés sportives. Une rubrique avec CHF 30'000.00 de revenus apparaît. De quoi s'agit-il ?

Ce poste est lié à la clôture des comptes pour les JOJ. C'est une restitution du comité central d'organisation. Vu que la COFIN avait signalé à l'époque les charges que cela représentait, il nous semble important de signaler ce retour.

210 Commentaire général sur les impôts... :

On constate que le saut ou l'envol principal se fait sur les personnes morales. Rappelons que le Boursier et la Municipalité se basent essentiellement sur les prévisions du Canton. Ça semble presque loin, mais lors de l'établissement du Budget nous étions en plein covid avec toutes les incertitudes qui y étaient liées. En outre, si l'on analyse sur les 10 dernières années, l'impôt sur les personnes morales on remarque un pic absolu en 2014 à CHF 14'761'383.00 et un creux à CHF 3'255'426.00 La Commune a donc reçu selon les années 4.5 fois plus d'argent sur le même poste. Cela exprime la difficulté de prévoir ce chiffre. Le second revenu pour la Commune qui s'établit largement en 2^e position est l'impôt sur les frontaliers, arrivés à CHF 8'102'751.00 Enfin saluons encore le montant restitué au titre de la RFFA qui est le double par rapport à ce qui était au Budget soit CHF 1'147'216.00.

221.4656 D'où provient ce montant lié aux améliorations foncières ?

Il est lié au préavis des Grandes Roches qui est clôturé, d'où l'impossibilité d'attribuer le montant. Cette rentrée financière a été comptabilisée dans le fonds de réserve pour investissements futurs.

230 Réserves et amortissements non ventilés. La COFIN se renseigne sur comment la Municipalité procède par rapport aux décisions d'attribution des amortissements / réserves ?

C'est une discussion qui a lieu entre le Boursier, le Municipal des finances et le Syndic. Les décisions sont ensuite entérinées par la Municipalité.

230b La COFIN demande pourquoi ne pas avoir amorti en partie au moins la déchetterie (se référer au rapport de Budget, objectif : diminuer la charge d'amortissement des Comptes) ?

Il y a la problématique du pollueur – payeur, mais qui sur le bâtiment en lui-même pourrait être discuté... L'autre difficulté est le côté inter-communal. En effet, un amortissement spécial de notre Commune aurait été compliqué. Il faudrait que celui-ci soit coordonné avec les deux autres communes.

3511.4271 Loyer tenancier hôtel de Ville. D'où provient la baisse de loyer ?

Le nouveau locataire paie une partie de son loyer sur le chiffre d'affaire, il fallait attendre le décompte TVA pour pouvoir facturer le complément.

355 Bâtiments divers. De quoi s'agit-il ? Quel est cette réfection au Grand-Revers, comment et par qui ce chalet est-il utilisé ?

Il y a le stand de tir du Sentier et des garages au Brassus et à L'Orient.

Il y a CHF 15'000.00 pour la réfection de la terrasse, qui est essentiellement géré et utilisé par les employés communaux. Cela fait partie des avantages octroyés à ces derniers.

356.3011 Cantonnette /APEMS hausse des traitements ? Maintien prévu dans la durée ?

Avec les travaux et le regroupement de tout le parascolaire, la surface utilisée a augmenté et donc cela coûte plus cher à nettoyer. Normalement, cela doit être compensé par l'adaptation du loyer payé par AJOVAL.

359.3141 Bâtiment Grand-Rue 41. Quel est l'objectif de la pose de câble chauffant ?

C'est une question de sécurité pour faire fondre la glace vers l'entrée.

410 Traitements Bureau Technique. Point de situation ? Une discussion avait déjà eu lieu entre la Municipalité et la COFIN sur la situation du personnel et notamment les besoins de recrutement dans ce secteur.

Une longue discussion et des explications sont données par le Syndic et les différents municipaux ayant recours au BTC, en effet outre la police des constructions et l'aménagement du territoire, le BTC est sollicité par le service des routes et des eaux, dans lequel un certain retard apparaît. Il est aussi actif pour les centrales de chauffe notamment. Pour ces dernières, les prestations sont refacturées, comme c'est le cas pour ValRégEaux. Nous notons donc avec satisfaction une baisse des charges totales. Toutefois, la Municipalité nous fait part de son besoin d'engagement de ressources supplémentaires à court terme. La COFIN rend attentif la Municipalité que les nouveaux postes fixes et par là les charges qu'ils représentent doivent passer par le Budget. Pour s'y conformer la Municipalité projette de recruter en temporaire ou en CDD, mais craint que cela ne la pénalise dans la qualité des dossiers. La COFIN précise qu'elle n'est que conseillère du conseil communal, mais pense que dans ce cas de figure et au vu des arguments exprimés, nous soutiendrions auprès de vous chères et chers collègues que la Municipalité puisse exceptionnellement ouvrir ce poste en CDI.

430.3142 Entretien du réseau routier. Qu'est ce qui a été entrepris en plus pour une augmentation de 57.4% ? Est-ce que des préavis auraient dû/pu être rédigés ?

La Municipalité explique que différents imprévus sont survenus, notamment la route des Amoureux qui initialement devait accueillir l'arrivée du tour de Romandie. Des aménagements importants et urgents ont été lancés aux alentours des sites scolaires. De la pose d'enrobé a été faite à divers endroits et cela a dû être effectué rapidement, lorsque la machine était présente. Pour la question du préavis, cela concerne divers travaux dans un timing décalé et cela rendait donc difficile la rédaction d'un ou plusieurs préavis. D'après la Municipalité ce sont des facteurs exceptionnels qui ne devraient pas se reproduire.

440.3012 Cimetières, traitement. Est-ce que cette augmentation est en lien avec les travaux ? Est-ce de la refacturation interne ou avons-nous un préposé spécifique ?

Il s'agit de la répartition interne des heures entre les services, effectivement liés aux travaux dans les cimetières. Il n'y a pas de préposé spécifique.

450 Déchetterie. La COFIN salue la maîtrise des charges notamment salariale.

Plus globalement sur la déchetterie, une délégation de Municipaux se penche sur le sujet et donnera un retour au Conseil et à la population pour la rentrée.

Le Boursier nous donne encore une explication sur le fonctionnement de la refacturation avec Le Lieu et L'Abbaye, ainsi que sur l'encaissement des taxes et sacs.

610 Corps de police. D'où provient la hausse ? Péréquation ?

La hausse est due à la péréquation. C'est un calcul complexe réalisé par le Canton. Nos bons comptes font que nous sommes sollicités à la hausse...

710.3515 Participation à la facture sociale.

Nous relevons la somme de CHF 9'300'000.00 cela représente de loin la charge la plus importante de tout le budget communal. Cela ajouté aux CHF 6'200'000.00 de péréquation au compte 220.3520. Ces chiffres ne sont pas en mains communales, mais dépendent de lois cantonales. Notons tout de même que nous recevons en retour CHF 3'700'000.00 des différentes péréquations dont les dépenses thématiques et CHF 807'000.00 de différence sur provision au niveau de la facture sociale.

711 La Scène. Est-ce que le subside cantonal s'établira dans la durée (fixe, pourcentage) ?

Normalement, ce devrait être que trois ans. Quant aux communes voisines elles ont confirmé qu'elles participeraient au financement à partir de 2023.

730 Santé publique. Quid de l'utilité de ce compte, qui a eu 310.- de charge en 2021 et 93.- en 2022 ?

Ce compte est utilisé pour les frais de lits électriques qui sont transférés d'une personne à l'autre et doit être maintenu.

810 Eclaircissement sur la présentation comptes vs. Budget ?

Les chiffres avaient été mis au démarrage de ValRégEaux.

Divers :

Bourse GH Piguet et Fondation AN Rochat : Nous avons reçu les comptes des fondations de la Bourse GH Piguet et AN Rochat. Ceux-ci nous paraissent conformes, rappelons que chacune de ces entités disposent de conseil de fondation avec des conseillers municipaux et communaux comme membres. Les comptes sont faits par la Bourse communale et audité par un réviseur. Un élément relevé concerne le but de la fondation AN Rochat, qui a pour but de : « *Fonder un hôpital sur le territoire de la Paroisse du Brassus avec dépendance et installations nécessaires ; venir en aide aux malades pauvres, aux infirmes et aux vieillards habitant la Commune du Chenit* ». Le but principal ne sera jamais atteint, d'où la question, la Fondation peut-elle légitimement poursuivre son activité. Et plus pragmatiquement, ne faudrait-il pas tenter un regroupement de ces deux fondations pour lesquels si on cumule les heures de séances des conseils de fondations, de l'équipe de la Bourse et des frais de révisions, il est bien probable que les coûts soient supérieurs au rendement. A noter encore que la Fondation AN Rochat a effectué un don exceptionnel de CHF 100'000.00 pour l'achat du scanner du pôle santé et qu'un don similaire est prévu lors d'une deuxième tranche. Cela nous semble légitime, mais accentue encore la remarque précédente, sachant que ces deux dons auront pour effet de réduire de CHF 200'000.00 la fortune de l'institution.

LPECM : En outre, nous avons été interpellés par un conseiller communal sur les sociétés anonymes et le retour qui en est fait au CC, en lien avec la LPECM, soit la loi cantonale sur les participations de l'Etat et des Communes à des personnes morales. Cela concerne notamment Sogebos SA, Brassus Bois SA et VIC SA. Deux éléments principaux ressortent :

- Contrairement au CS ou la SEVJ qui possèdent des délégations qui donnent mandat à un délégué pour le vote à l'AG, cela ne semble pas exister dans les sociétés précitées. Comment cela est-il réglé ? Qui décide des votes de l'actionnaire Commune du Chenit au sein de l'assemblée générale ?
- Il n'y a de fait pas de retour, direct ou indirect, au CC sur la gestion de ces entreprises.

Ces deux points sont en suspens et seront discutés dans un premier temps avec le Bureau, puis si nécessaire avec la Municipalité.

Centre sportif : Dans ce même domaine, nous vous informons encore que la COFIN participera le 16 juin à la préséance en vue de l'assemblée générale du centre sportif. A l'heure de la rédaction du rapport, nous n'avons pas plus d'information à vous communiquer.

Conclusion

Nous remercions vivement les membres de la Municipalité, ainsi qu'exceptionnellement la Boursière et le Boursier pour leur présence au grand complet, ceux-ci ont permis des échanges très intéressants et des réponses aux questions diverses et variées que nous avons pu aborder. Un merci tout spécial à M. André Fehle qui a terminé ses fonctions fin mai, sur qui votre soussigné et la COFIN en général a toujours pu compter pour des réponses claires et professionnelles dans un cadre toujours cordial.

Au terme de ses délibérations, la commission des finances vous invite à accepter, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, la conclusion du préavis n°08/2023 – Comptes 2022 tel que présentée.

Le Brassus, le 7 juin 2023.

Au nom de la Commission des Finances

Pierre-Olivier Capt, rapporteur.